» obtenir la distinction nécessaire pour toute la surface, à » cause de la confusion occasionnée par les grandes inci» dences des rayons latéraux, à moins qu'on ne se serve
» d'une petite ouverture; et ceci diminue proportionnelle» ment la clarté.

» Pour remédier à ces inconvéniens, je pensai que le dia-» phragme qui limite l'ouverture de la sentille pouvait être » place avec avantage à son centre. Pour cela je me pro-» curai deux lentilles plans-convexes de même rayon, et en » appliquant leurs surfaces planes sur les deux côtés oppo-» ses d'une lame mince de métal, dans laquelle on avait » pratiqué une petite ouverture, je me procurai l'effet désiré, » puisque j'avais ainsi une lentille double convexe, dont les » surfaces étaient rencontrées perpendiculairement toutaussi » bien par le pinceau du centre que par les pinceaux obli-» ques. L'ouverture qui donne le plus de netteté avec une » lentille de ce genre, doit avoir pour diamètre le cinquième » environ de la distance focale; et, si l'ouverture est bien » cintrée, le champ de la vision occupe un espace de vingt » degrés en diamètre. Il est vrai que l'on perd une portion » de lumière en doublant le nombre des surfaces, mais ceci » est plus que compensé par l'augmentation d'ouverture » qui, dans cette construction est compatible avec la » netteté de la vision. » (Extrait du Bull. des Sc.)

Faute essentielle à corriger dans le nº1 213, page 222 (art. Division minéralogique de la France).

Le IVe Arrondissement (dont Rouen est le chef-lieu) fait partie de la seconde Inspection-divisionnaire; c'est par erreur qu'il a éré compris dans la première.

a sie alle de chaque alle de chapte exacte e

JOURNAL DES MINES.

Nº. 215. NOVEMBRE 1814.

AVERTISSEMENT.

Toutes les personnes qui ont participé jusqu'à présent, ou qui voudraient participer par la suite, au Journal des Mines, soit par leur correspondance, soit par l'envoi de Mémoires et Ouvrages relatifs à la Minéralogie et aux diverses Sciences qui se rapportent à l'Art des Mines, et qui tendent à son perfectionnement, sont invitées à faire parvenir leurs Lettres et Mémoires, sous le couvert de M. le Comte Laumond, Conseiller d'Etat, Directeur-général des Mines, à M. GILLET-LAUMONT, Inspecteur-général des Mines. Cet Inspecteur est particulièrement chargé, avec M. Tremery, Ingénieur des Mines, du travail à présenter à M. le Directeur-général, sur le choix des Mémoires, soit scientifiques, soit administratils, qui doivent entrer dans la composition du Journal des Mines; et sur tout ce qui concerne la publication de cet Ouvrage.

SUR LES MINES DE HOUILLE DE FRANCE,

Et la question de savoir s'il est convenable de modifier ou même de révoquer le règlement de Douane, qui permet l'importation des Houilles étrangères;

Rapport fait le 19 octobre 1814, à M. le Comte LAUMOND, Conseiller d'Etat, Directeur général des Mines du Royaume, et au Conseil général des Mines;

Par l'Inspecteur-divisionnaire L. Condien.

Le traité de paix du 30 mai dernier, en réduisant la France à ses anciennes limites, n'a pu minaires. Volume 36, n°. 215.

lui enlever les nombreuses conquêtes de son industrie. Les accroissemens et les améliorations qu'a reçus, depuis vingt-cinq ans, le domaine souterrain que recèle notre ancien territoire, figurent d'une manière bien remarquable parmi ces conquêtes. A ne considérer que les mines de houille, le produit de ces mines a quadruplé depuis 1789; elles sont en ce moment l'objet de deux cent soixante et une exploitations.

Un si grand essor a dépendu de plusieurs causes, à la tête desquelles il faut placer les longues interruptions que notre commerce maritime a éprouvées, interruptions qui ont équivalu à la prohibition la plus rigoureuse des charbons de terre étrangers.

Mais cette cause puissante n'existe plus. Un des premiers effets du rétablissement des communications-parmer-avec l'Angleterre, les villes Anséatiques, la Hollande, la Belgique, et même l'Espagne, a été d'amener dans nos ports une quantité considérable de houilles étrangères de toutes sortes et de toutes qualités, et d'arrêter en partie le débit des houilles de France.

Circonstonces qui ont donné

Un grand nombre de réclamations ont été présentées au Gouvernement à ce sujet. La ville de Rive-de-Gier s'est directement adressée au sent travail. Roi, pour invoquer non-seulement la justice de Sa Majesté, mais sa sollicitude paternelle envers la classe nombreuse qui n'a d'autre moyen d'existence que le travail des mines et le transport de leurs produits. M. le Comte Laumond, Directeur-général des Mines, a spécialement reçu les réclamations des concessionnaires des grands établissemens de Carmeaux, département du Tarn, et de Litry, dé-

partement du Calvados.

Les principaux exploitans français s'accordent à exposer que, long-tems avant le traité de paix du 30 mai dernier, le débit de leurs produits faute d'une consommation générale suffisanté, n'a presque jamais été complètement en rapport avec les grandes dépenses d'aménagement auxquelles ils se sont livrés, chacun en particulier, dans leurs exploitations; que la concurrence des mines françaises entre elles a constamment nui, jusque dans ces derniers tems, à la prospérité de beaucoup d'établissemens; et que, si les arrivages étrangers continuent à être admis dans les principaux marchés, cette intervention achevera de rendre la concurrence tout-à-fait désastreuse, quelque accroissement que puisse d'ailleurs recevoir la consommation, par suite de l'activité que toutes les branches du commerce doivent reprendre successivement. En conséquence, une partie des exploitans demande la prohibition des houilles étrangères; l'autre se borne à réclamer l'augmentation des droits d'entrée.

Avant de prononcer sur ces réclamations, et sur l'importante question qu'elles donnent lieu à examiner, le Gouvernement a désiré que des renseignemens nombreux et positifs fussent recueillis, que tous les intérêts sussent débattus mûrement. Les sages intentions du Roi à ce sujet, ont été transmises; par S. Ex. le Ministre des finances, à la Chambre des Députés des départemens, dans la séance du 24 septembre

dernier.

Antérieurement à cette communication, M. le Conseiller d'Etat Directeur général des Contributions indirectes, s'était dejà adressé à M. le Directeur général des Mines, pour en obtenir des éclaircissemens détaillés sur le nombre et l'état de nos exploitations, sur le transport, les débouchés et le commerce de la houille, et lui demander l'avis du Conseil général des Mines.

Sources tlans lesquelles on en a puise les élémens.

Division

présent tra-

vail.

M. le Comte Laumond m'ayant confié le soin de préparer les élémens de l'avis du Conseil général, je ne me suis pas contenté d'examiner les pièces qui m'ont été transmises, et de compulser une foule d'excellens matériaux déposés dans les bureaux de la Direction générale, et recueillis pour la plupart depuis quatre ans, par les ordres et par les soins de M. le Comte Laumond; j'ai cherché, autant qu'il a été en mon pouvoir, à m'éclairer de toutes les lumières qui pouvaient m'être fournies soit par des exploitans habiles, soit par des commerçans de charbon de terre, soit par des consommateurs de différentes classes, soit enfin par des hommes instruits ayant résidé ou résidant habituellement en Angleterre. C'est le fruit de toutes ces recherches combinées, bien moins que le résultat de mes propres connaissances, et des observations que j'ai pu faire de longue main dans la plupart des exploitations de France, de la Belgique et de la côte d'Italie, que je vais exposer.

Je traiterai d'abord de l'état actuel des mines générale du de houille du royaume, comparé à leur état ancien, de la qualité, de la consommation et de la circulation de leurs produits, de leur concurrence réciproque, des changemens que le rétablissement du commerce maritime a produits et va produire, de la concurrence occasionnée par l'introduction des houilles étrangères, et des droits de douanes actuellement existans ou anciennement mis à l'importation. J'examinerai ensuite la question qu'il s'agit de résoudre, dans l'intérêt des consommateurs, dans l'intérêt des exploitans, et dans l'intérêt de l'Etat. Je terminerai, en résumant les conclusions qui me paraissent devoir être déduites

de cet examen.

La plupart des mines de houille de France Date de actuellement exploitées ont été très-ancienne- l'exploitament reconnues, puis abandonnées, et reprises, lière des à différentes époques, par des travaux superficiels et irréguliers. Elles n'ont commencé à France. donner de produits notables que vers 1744, époque d'une réformation dans les règlemens relatifs aux mines de houille. Le Gouvernement, qui avait échoué jusqu'alors dans ses efforts pour faire fructifier cette branche de notre richesse minérale, changea le principe de la législation. L'effet de ce changement fut sensible en peu d'années, mais il ne pouvait devenir complet qu'à la longue. Il fallait du tems pour qu'une industrie nouvelle, exigeant à-la-fois de grands capitaux et des connaissances techniques peu communes, présentant des chances extrêmement variées, pût se développer et se répandre. Les droits mis à l'importation des houilles étrangères en 1763, aidèrent puissamment au développement progressif de cette nouvelle industrie.

En 1789, le Gouvernement commençait à Nombre X3

des mines

exploitées-

recueillir le fruit des soins qu'il n'avait cesse de prendre pour encourager et perfectionner les exploitations du charbon de terre. On comptait près de quarante établissemens, la plupart considérables, régularisés par des actes de concessions. Le reste des mines exploitées sans concessions, au nombre d'environ cent soixante-douze, avait reçu des améliorations sensibles. Indépendamment des ouvrages souterrains d'aménagement régulier, exécutés dans la majeure partie des mines de l'une et l'autre classes, et d'un grand nombre de machines construites soit pour l'épuisement des eaux, soit pour l'extraction des matières, beaucoup de routes et plusieurs canaux avaient été ouverts pour faciliter l'accès des exploitations et l'écoulement de leurs produits. Les exploitans, soutenus par une masse de droits d'importation plus forte que la masse des droits actuels, commençaient à lutter, du moins jusqu'à un certain point, avec l'étranger, qui, depuis un tems immémorial, était en possession de pourvoir aux besoins des principaux consommateurs de France.

Produits des mines de houille en 1789.

On ne peut établir rien de bien positif sur les produits de nos mines de houille en 1789. La Direction générale manque de renseignemens détaillés à ce sujet. Dans un travail publié, en 1794, par l'ancienne Administration des Mines, on estime que la quotité de ces produits ne s'était pas élevée à 2,500,000 quintaux métriques. Cette estimation nous paraît mériter toute consiance, malgré que les élémens n'en aient été ni donnés ni conservés; elle a été faite sous les auspices et avec le

concours des membres de l'ancien Conseil des Mines, notamment feu M. Lefèvre d'Hellancourt, par M. Coquebert-Monbret, dont tout le monde connaît la sagacité et l'exactitude dans ces sortes de matières.

Pendant les troubles de la révolution, les dé- Dévelopveloppemens de la bonne exploitation ont été pement de leur exploi. arrêtés et même contrariés, soit par un grand tation denombre d'extractions illicites et superficielles, puis 1789. soit par des déhouillemens forcés et désastreux, dans les mines profondes : tout fut sacrifié à la nécessité de pourvoir à la consommation des armemens révolutionnaires et au défaut subit d'importation.

Mais, depuis 1795, les choses ont repris leur cours, et la mise en valeur de nos mines de houille, a marché rapidement vers sa per-

fection. Sur deux cent soixante-une mines actuelle- Nombre ment exploitées et portées aux rôles des rede- des mines actuellevances en 1812, vingt-trois ont été acquises ment exen vertu du traité de paix du 30 mai dernier, ploitées. par la réunion du comtat Venaissin et celle des territoires qui faisaient partie des départemens de Jemmapes, de la Sarre et du Mont-Blanc; et vingt-six ont été ouvertes ou reprises, depuis 1789, dans l'ancien territoire du royaume. Le Tableau n°. 1, ci-joint, donne le détail de la répartition générale, et fait voir qu'on exploite de la houille dans trente-neuf départemens.

Parmi les deux cent soixante-une mines exploitées, quatre-vingt-six ont été régularisées par des actes de concessions et des cahiers des charges, qui assurent une longue et fructueuse extraction; toutes les autres sont en instance XA

pour obtenir des titres et des conditions analogues. Dans beaucoup de ces dernières, l'exploitation se poursuit par des travaux réguliers d'aménagement, comme dans les mines concédées.

SUR LES MINES DE HOUILLE

Capitaux employes.

Les capitaux qui ont été successivement dirigés sur l'ensemble des mines de houille de France, et qui s'y trouvent actuellement engagés, sont très-considérables. On en jugera par les exemples suivans : Le nombre des machines à molettes s'élève à plus de deux cents; chacune de ces machines exige l'emploi de dix chevaux, et peut, en y comprenant les agrès, le angar, les écuries, les magasins et le puits dont elle fait le service, coûter de 40 à 60,000 fr. On ne comptait, en 1789, que sept machines à vapeur, dites machines à feu, employées à l'épuisement: il en existe actuellement soixantequatre, servant non-seulement à épuiser les eaux, mais encore à extraire les matières. Les dépenses d'établissement de chacune de ces machines, y compris les agrès, le angar et le puits desservi, ne peuvent pas s'estimer moins de 100 à 150,000 fr.

Nombre des ouvriers.

En 1812, le travail des mines proprement dit à employé, pour l'extraction de la houille, onze mille neuf cent vingt-un ouvriers ou mineurs, quantité qui correspond à un nombre presque égal de familles. On verra oi-après que le transport de la houille vers les lieux de consommation occupe un plus grand nombre d'individus.

Quotitédes produits pendant les trois dernières annecs.

Les résultats de l'extraction générale ont peu varié depuis cinq ans. D'après le Tableau nº. 1 déjà cité, les produits bruts se sont élevés, en

1812, à dix millions de quintaux métriques, c'est-à-dire, qu'ils ont été quatre fois plus considérables qu'en 1789 : mais cette somme doit se répartir de la manière suivante :

Mines exploitées en 1789 dans l'an-7,500,000 quint. met. cienne France. Mines ouvertes depuis 1789 dans 700,000 l'ancienne France. Mines des territoires réunis par le traité du 30 mai dernier. . . 1,800,000 10,000,000

D'où il suit qu'en réalité, les mines qui étaient exploitées en 1789 dans l'ancienne France, n'ont fait que tripler leurs produits; résultat

qui est suffisamment remarquable.

Il faut faire ici mention d'un fait important, Houille constaté de la manière la plus authentique; sa- abattue, lais-sée au fond voir, que, faute d'en trouver le débit, on laisse des mines annuellement, au fond d'un assez grand nombre faute de déde mines, une quantité considérable de houille, trop menue pour qu'on puisse facilement l'éplucher, la transporter et la mettre en usage. La plupart des mines dont il s'agit ont cependant des débouchés lointains; telles sont celles des départemens de la Loire, du Gard et de l'Aveyron. On estime que, dans certaines exploitations, le menu laissé au fond des travaux forme plus du tiers de l'abattage. La quantité totale de la houille, ainsi perdue faute de débit, peut être évaluée au vingtième de l'extraction au jour, c'est-à-dire, à cinq cent mille quintaux.

A parler généralement, la houille est une Distinction matière identique dans tous les pays du monde. des sortes

de houilles principales. Elle offre, en France, les mêmes nuances de qualité que par-tout ailleurs : ces nuances tiennent à sa nature plus ou moins bitumineuse, et au degré de sa consistance. Nos exploitations fournissent au commerce quatre sortes principales; savoir:

La houille grasse en gros fragmens;

La houille grasse en menu;

La houille maigre en gros fragmens;

La houille maigre en menu.

La houille grasse en gros fragmens sert à la forge et à un petit nombre de grilles, sur lesquelles il faut obtenir un coup de seu vif et prompt. Le volume des masses permet de la transporter, de l'emmagasiner, de la conserver et de l'employer plus facilement. C'est la sorte qui a le plus de valeur : on peut évaluer qu'elle forme les deux dixièmes de l'extraction générale.

La houille grasse en masse s'emploie à la forge, et dans des mélanges avec la houille maigre. Elle compose à peu près les trois

dixièmes de l'extraction générale.

- La houille maigre en gros fragmens s'emploie dans les foyers et sur les grilles, dans les verreries, par exemple, et sous les chaudières. Le volume des masses est une condition essentielle pour l'emploi de cette sorte. Elle entre dans l'extraction générale environ pour 3 dixièmes.

Enfin, la houille maigre en menu est communément d'un débit difficile. On s'en sert principalement pour les petites grilles, les fours à chaux et les fours à plâtre. On peut estimer qu'elle n'entre que pour deux dixièmes dans le produit général de l'extraction. C'est à cette

sorte qu'il faut rapporter presque exclusivement la perte sur l'abattage, dont il a été fait

mention ci-dessus.

Les houilles grasses et maigres perdent beau- De la quacoup en qualité, lorsqu'elles se trouvent mé-lité des charbons langées soit de parties terreuses, soit de parties de terre sulfureuses, accidens qui sont communs dans français en toutes les mines possibles. En 1789, lorsque la plupart des exploitans craignaient de se livrer aux avances qu'exige l'aménagement durable et régulier, lorsque beaucoup de mines se trouvaient en des mains peu habiles, qu'elles n'étaient point encore suffisamment reconnues dans toutes leurs parties, et qu'elles comptaient de trop faibles débouchés pour attirer l'attention des spéculateurs en grand ; lorsque le préjugé invétéré du commerce, confondant les charbons de terre français entre eux, les repoussait tous, quelle que pût être la qualité de ceux qui sortaient des mines déjà régularisées, on mettait généralement bien moins de soin qu'on n'en met actuellement dans le choix desc ouches à exploiter, dans le triage et dans l'épluchage; les produits étaient réellement et nécessairement moins bons. C'est ainsi que, par un enchaînement de causes vraiment fâcheux, les effets du préjugé contribuaient à le justifier, et que plus l'importation des charbons de terre étrangers était considérable, moins elle pouvait cesser d'être indispensable.

Depuis vingt-cinq ans, il est peu de mines De la quadont toutes les couches n'aient été reconnues : lité des proon sait, dans chaque exploitation, où prendre tuels. les différentes qualités que réclame la consommation. On hésite beaucoup moins à faire les

le carreau

des mines

avances de l'aménagement en grand, parce qu'on est certain de pouvoir les répartir sur un débit plus considérable qu'autrefois. On ne craint pas de descendre au-dessous des couches trop sulfureuses ou trop terrenses pour être d'un bon usage; on les laisse intactes, pour attaquer les couches inférieures, qui n'en sont que plus sûrement travaillées. L'épluchage des parties terreuses que la houille abattue peut contenir, s'exécute ordinairement au fond des mines; et, lorsque cela est nécessaire, on en fait un second à la surface. En un mot, si l'on excepte les produits d'un certain nombre d'exploitations de peu d'importance, conduites par de petits propriétaires de superficie, qui se sont tardivement mis en mesure d'obéir aux règlemens, on peut assurer que les différentes sortes de houille résultantes de l'extraction actuelle, sont communément meilleures qu'en 1789, et que, dans plusieurs établissemens, elles ontacquis. toute la perfection dont elles sont susceptibles. Nous examinerons plus loin jusqu'à quel point les qualités qu'on obtient maintenant peuvent rivaliser avec celles apportées par l'étranger.

Prix de la houille sur n'excèdent guère que d'un quart ou d'un tiers ceux de 1789, malgré que la valeur des objets pendant les consommés pour l'extraction, tels que le bois, trois années dernières. l'huile, la chandelle, les cables, le fer, les fourrages, les chevaux et la main-d'œuvre aient presque doublé; ce qui provient non-seulement de ce que les exploitations se font plus en grand, mais encore de ce qu'elles exercent, ainsi qu'on le verra plus bas, une concurrence tres-active les unes à l'égard des autres.

Les prix de la houille sur le carreau des mines

Les prix actuels sont peu comparables d'une localité à l'autre; ils varient singulièrement, selon la nature et la qualité des produits, et à raison des facilités d'exploitation, de transport et de débit.

A ne considérer que les masses, il n'y a cependant pas autant de différence qu'on pourrait le croire entre les prix des mines situées près des lieux de grande consommation, c'est-à-dire, à peu de distance de la mer, des grandes rivières et des canaux, et les prix de celles qui en sont éloignées. Les premières, placées en général dans des pays de plaines, sont par cela même plus dispendieuses à attaquer que les secondes, qui occupent des pays de montagnes.

Le Tableau nº. 1 présente les prix moyens par départemens, les qualités et les localités confondues ensemble. Il eût fallu entrer dans de trop grands détails, pour procéder avec plus de rigueur: on se contentera d'énoncer ici le rapport moyen entre les valeurs des sortes diverses.

La houille grasse menue, et la houille maigre en gros fragmens, ont à peu près la même valeur, et se vendent 25 à 30 p. 100 de moins que la houille grasse en gros fragmens; la houille maigre menue vaut 75 à 80 p. 100 de moins que cette dernière.

On voit, par le même Tableau n.º 1, que les Valeur todix millions de quintaux métriques de houille tale des extraits en 1812, ont été vendus, sur le car-pendant les reau des mines, 12 millions de francs.

Ces deux quantités comparées ne portent le prix moyen du quintal métrique de houille qu'à 1 fr. 20 C.

On peut déduire, du résultat de cette com- Bas prix

dernières_

delahomi

sur le carreau des mines.

paraison, deux conséquences qui ne sont pas sans intérêt : la première, que l'extraction de la houille se fait en France à bas prix; la seconde, qu'en beaucoup de parties du royaume il y aurait une grande économie à employer la houille dans les foyers domestiques. L'expérience a démontré qu'en prenant l'évaporation de l'eau pour terme de comparaison, un quintal de houille produisait le même effet qu'un quintal de charbon de bois de bonne qualité. Or, 1e charbon de bois pris sur place est au moins trois fois plus cher que le charbon de terre à prendre sur la mine; mais l'habitude et la difficulté de changer la forme des différens foyers, sont des obstacles qui ne seront vaincus qu'à la longue.

D'après des bases connues, on peut estimer Economie des bois réque 10 millions de quintaux métriques de sultant de houille remplaceraient, pour l'usage, 3 millions la mise en valeur des trois cent mille cordes de bois de bonne quamines de houille de

lité, lesquels vaudraient, sur place, à peu près 21 millions de fr., exigeraient la coupe annuelle de 50 mille hectares de bois, et répondraient à un aménagement de onze cent mille hectares.

L'inspection de la carte ci-jointe, sur laquelle Situation particulière nous avons indiqué la position des deux cent de chaque soixante-une mines exploitées dans l'étendue du mine, et distribution royaume, et les routes principales que suivent les produits de celles assez heureusement situées pour avoir la facilité d'expédier par les grandes communications de la navigation intérieure, fera comprendre d'un coup d'œil la distribution des produits. En se bornant pour exemple aux principaux lieux de consommation, on trouve:

Mines qui alimenteut

France.

des pro-

duits.

Que Lyon est approvisionné par vingt-trois

mines, situées dans le département de la Loire, ou peuvent et pourrait, au besoin, participer aux produits alimenter de cinquante-doux autres mines situées soitdans paux lieux le même département, soit dans celui de Saône de consomet Loire:

Que Marseille, Toulon, et les côtes de la Méditerranée, sont alimentés par quarante-trois mines, situées dans les départemens de la Loire, l'Ardèche, et Vaucluse, et pourraient recevoir de la houille de soixante-douze autres mines situées dans la Loire, Saône et Loire, le Var, le Gard, l'Hérault, et l'Aude;

Que quarante-trois mines situées dans la Loire, l'Ardèche, Vaucluse, le Gard, l'Hérault, et le Tarn, envoient à Toulouse, ou peuvent y envoyer habituellement, et qu'un bien plus grand nombre pourraient, dans des cas extraordinaires, y faire des expéditions;

Que Bordeaux, Bayonne, Rochefort, et la Rochelle, participent aux produits de cinquante-sept mines, situées dans la Loire, l'Ardèche, Vaucluse, le Gard, l'Hérault, l'Aude, le Tarn, et l'Aveyron, et qu'un bien plus grand nombre pourraient concourir aux fournitures;

Que Nantes, les Sables d'Olonne, Brest, l'Orient, et Saint-Malo, s'approvisionnent directement à soixante-neuf mines, situées dans la Loire, Saone et Loire, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Allier, Nièvre, Maine et Loire, et Loire inférieure, et qu'à l'avenir les mêmes places pourront employer des charbons du Nord;

Que Cherbourg, Caen, le Hâvre, et Rouen, s'alimentent à quatre-vingt-trois mines situées dans la Loire, le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire, l'Allier, Saône et Loire, la Nièvre, la portion de Jemmapes conservée, le Nord, le

Pas-de-Calais, et le Calvados;

Que Paris participe, ou peut participer, aux produits de quatre-vingt-deux mines, situées dans la Loire, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme, l'Allier, Saône et Loire, la Nièvre, le Pas-de-Calais, le Nord, et la portion de Jem-

mapes réunie;

Que Dunkerque, Boulogne, Amiens et Dieppe, tirent de dix-huit mines situées dans la portion de Jemmapes conservée, le Nord, et le Pas-de-Calais; mines qui fournissent près du tiers de l'extraction générale, et qui, au besoin, pourraient être suppléées par les mines situées au midi;

Que sur la frontière de terre, de Dunkerque à Verdun, les seize mines du Nord et de Jem-

mapes assurent la consommation;

Que de Verdun à Landau, les quatorze mines de la Moselle et de la Sarre non-seulement alimentent la consomination, mais exportent une partie de leurs produits;

Que de Landau à Huningue, les trois mines du Haut-Rhin et de la Haute-Saône fournissent non-seulement notre territoire sur la rive gauche du Rhin, mais encore exportent à la rive

droite;

Qu'enfin, relativement aux frontières fermées par le Jura, les Alpes, et les Pyrénées, les contrées étrangères limitrophes ne produisant point de charbon de terre, cette ligne s'approvisionne, sans de trop grandes difficultés, soit aux mines de l'intérieur, soit à quelques petites exploitations placées au milieu des montagnes. Cet

Cet apercu donnera une première idée de la grande concurrence que les exploitations françaises exercent les unes à l'égard des autres.

On concevra en même tems combien il est Fraudes facile aux marchands de déguiser l'origine de qui ont lieu dans le comchaque sorte de houille apportée dans les prin-merce des cipaux lieux de consommation, spécialement de terre le long de la frontière maritime. Il se fait, en français. outre, pendant le cours des transports, de fréquens mélanges, dont les résultats se vendent sous le nom des meilleures qualités. C'est ainsi qu'à Paris et à Rouen, les forgerons achètent, sous le nom de saignat, des charbons de terre du Puy-de-Dôme et de Saône-et-Loire, mêlés avec un quart ou un tiers de véritable saignat, qui est une excellente qualité venant de Saint-Étienne: mais cet abus n'a guère lieu dans les ventes en gros; il ne peut du moins se reproduire aussi fréquemment que dans les ventes au détail.

Dans le Tableau n°. 2, ci-joint, on a classé Circulation les mines de houille de France d'après la cir- des proculation de leurs produits. Il en résulte que quatre-vingt-quatorze mines, situées à l'intérieur, ne peuvent expédier à la mer, et n'entrent que pour un sixième dans l'extraction générale. Les autres 5 sixièmes de l'extraction, fournis par cent soixante-sept mines, circulent ou peuvent circuler à l'aide du système de la navigation intérieure, et se répandent jusque dans les ports les plus éloignés.

Parini les mines qui participent à cet avantage, les unes sont immédiatement situées sur les canaux et rivières; les autres, et c'est le plus grand nombre, en sont éloignées d'une

Volume 36, no. 215.

petite distance, c'est-à-dire qui excède rarement vingt-cinq kilomètres (quatre à cinq lieues).

Difficulté du transport par d'embarquement sur les rivières et canaux.

Imperfec-

tème de no-

tre naviga-

tion inte-

riem'e.

Quelle que faible que soit cette distance, la dépense du transport par terre augmente souvent le prix d'achat primitif de la houille, d'un qu'auxlieux tiers, de moitié, quelquefois même du double. Les parties de routes sur lesquelles le charroi s'exécute, sont en général mauvaises; les cartons de la Direction générale des Mines sont remplis de réclamations à ce sujet. Parmi les réclamans, beaucoup se détermineraient à faire les frais ou une partie des frais de réparation et de construction, si les bornes de la consommation et la trop grande concurrence ne leur ôtaient l'espoir de rentrer dans leurs dépenses. Les expériences de ce genre tentées par plusieurs exploitans, notamment par les concessionnaires de Litry dans le Calvados, out eu des résultats peu encourageans.

Ajoutons qu'en général la nécessité oblige cependant les exploitans à entretenir, tant bien que mal, les parties de routes par lesquelles leurs produits vont aux lieux d'embarquement, et que les contrées voisines des exploitations

profitent de cet entretien.

Le système de notre navigation intérieure tion du sys n'est pas aussi perfectionné qu'on pourrait le croire, et qu'il pourrait l'être au voisinage de plusieurs grandes mines de houille, lesquelles donnent de faibles produits par suite de cette imperfection. En voici des preuves :

La mine de Saint-Georges-Chatlaison, département de Maine et Loire, renferme exclusivement de la houille menue de première qualité pour la forge. Elle donnait autrefois de grands produits, qui étaient immédiatement embarqués sur le petit canal du Layon, et versés à la Loire. Ce canal, qui a coûté 1,700,000 f., a été en partie ruiné pendant les troubles de la Vendée; sa réparation, qui ne coûterait pas plus de 150,000 fr., est encore à faire. On donne actuellement 1 fr. pour charroyer un quintal métrique de houille jusqu'à Saumur, c'est-à-dire, pour un transport de quatre lieues.

La mine de Carmeaux, département du Taru, fournit différentes sortes de houilles de bonne qualité. Elle pourrait, seule, approvisionner une partie du Midi. Son extraction ne passe pas cent mille quintaux métriques, faute d'un prolongement de la petite navigation du Tarn, prolongement que le concessionnaire offre depuis long-tems d'exécuter en partie à ses frais, et qui serait d'une grande utilité pour toute la contrée. Le transport par terre au port de Gaillac coûte, pour neuf lieues de distance, 1 fr. 25 c. le quintal métrique, c'est-à-dire, que le prix de la houille est presque doublé.

Les immenses mines du pays d'Aubin, département de l'Aveyron, qui, seules, pourraient alimenter la consommation de la France entière, en excellente houille de toutes sortes, et dans lesquelles l'extraction n'entraîne que de faibles dépenses, parce qu'elle se fait en galeries ou à peu de profondeur, ne produisent annuellement que cinquante-quatre mille quintaux, qui ne sont vendus qu'à raison de 39 c. le quintal pris sur le carreau des exploitations. On assure que quelques travaux bien entendus dans le lit du Lot, au dessus de Cahors, et l'achèvement de la petite navigation commencée au-

DE FRANCE.

341

dessous de cette ville, changeraient la face des mines de l'Aveyron, et leur donneraient une haute importance. Dans l'état actuel, on peut dire non-seulement que le précieux domaine souterrain de ce département est presque en friche, mais encore qu'il se détériore chaque jour, par suite du grapillage superficiel qu'on y pratique. Quelques-uns des funestes effets de ce grapillage se font sentir dès-à-présent : il en résulte, par exemple, que la majeure partie des produits sont altérés sur place, avant l'abattage et l'extraction au jour.

Prix actuels de la houille française dans quelques principaux lieux de consommation. ces prix.

Mais, laissant de côté l'influence que l'imperfection des moyens de communication exerce sur le prix du transport en général, et partant de l'état des choses, rapportons quelques exemples de la valeur moyenne de la houille pendant Elémens de ces dernières années, dans les lieux de consommation les plus marquans et les plus éloignés des exploitations; valeur qui, jusqu'à présent, n'a point encore éprouvé de variations notables. Développons les élémens des prix.

A Bordeaux.	Le quint, met.
Houille de Rive-de-Giez, département de la Loire, grosse pour la grille, et menne, mêlée de moyen- ne pour la forge	51. 20c.
Houille de Carmeaux (Tarn), menue, pour la forge, et grosse pour la grille. Prix d'achat sur les mines. Transport par terre à Gaillac. Transport sur le Tarn et la Garonne, et droits.	1 25 }4 50
Houille d'Aubin (Avey- ron), moyenne, pour la grille, et un peu éteinte par l'effet de la mauvaise exploitation.	39

	A Nantes.		三後
(Loire), menue, pour la forge, mêlée de moyen	Prix d'achat sur les mines. Transport moyen par ter- re	62 73 16 79	30
	A Brest.		
La même houille que ci- dessus.	Rendue à Nantes, comme ci-dessus 5 Frêt et autres dépenses. 1	30 }6	30
The state of the s	4 Cherbourg.	916.5	Ing
dos), en gros fragmens,	Prix d'achat sur les mines. 2 Transport de 20 kilomè- tres par terre, à Isigni. Frêt et autres dépenses. 1	9° 6° }4	5a.
	A Paris.		
Houille de Saint-Etienue (Loire), menue, mêlée de moyenne, pour la forge.	Prix d'achat sur les mines. Transport moyen par terre. Transport par la Loire, le canal de Briare et la Seine. 2 Droits de navigation.	62 73 67 69.	71
day in the first that the	A Rouen.		
Même houille que ci-	Rendue à Paris, comme ci-dessus:	71 }5 63 }5	34
	the production of the last section in		

Le Tableau nº. 3, ci-joint, présente le détail Droits qui particulier des élémens qui composent le prix pesent sur de la houille de Saint-Etienne, rendue à Paris. par la navi-On y voit l'énumération des droits de port, de gation intécanaux et de navigation. Ces droits surpassent le prix d'achat primitif de la houille, et forment plus du septième du prix de vente.

N'ayant pu réunir que des données très-incomplètes sur l'ensemble des circulations qui s'exécutent par les rivières et canaux, nous

n'essayerons pas de calculer le produit des droits qui pesent sur le transport du charbon de terre dans l'étendue du royaume. On peut présumer que ce produit excède 2,000,000 fr. Les huit cent mille quintaux qui, à ce qu'on assure, arrivent annuellement à Paris, doivent seuls payer environ 500,000 fr. L'Administration des impôts indirects pourra, si elle le juge convenable, faire connaître au juste quel est le produit de cette branche du revenu public.

Apercu de la dépense générale pour le transport. soit par terre, soit par eau.

Si, conformément aux observations qui accompagnent le Tableau no. 1, on veut admettre que le produit de l'extraction qui a eu lieu, pendant ces dernières années, dans les mines de France, a été annuellement payé 36,000,000 fr., par la masse des consommateurs, il en résultera que le transport annuel aura absorbé 24,000,000 fr., somme en très-grande partie composée de salaires pour des voituriers, mariniers et manœuvres, et qui aura, par conséquent fait vivre une population plus nombreuse que celle des ouvriers et mineurs employés à l'extraction.

Proportion gardée relativement au taux du numéraire, la dépense générale du transport de la houille était beaucoup moins considérable en 1789: on va voir, en effet, que la consommation totale de la France était audessous de cinq millions de quintaux métriques, dont moitié était apportée par l'étranger, et versée immédiatement ou presque immédiatement dans les principaux marchés.

Importations en 1789.

Il résulte, des renseignemens publiés en 1794 par l'ancienne Administration des Mines que si l'on prend l'année 1787, qui a été complètement connue comme égale à celle de 1789 » ce qui paraît suffisamment exact, l'importation constatée par les registres de la balance du commerce, a été d'un million neuf cent dix mille trente-deux quintaux métriques, somme à laquelle il faut faire les deux additions suivantes:

samonny morromenossi (compara a tradic	quint. mét.
Qualités de houille déclarées à l'entrée, ci.	1,910,082
Rectification pour articles omis, un dixième	A PARTY
à ajouter, ci.	191,003
Rectification pour les importations dans les	Restablica:
pays jouissant de franchise, un seizième	notheteen
à ajouter, ci.	119,377
Total approximatif de l'importation réelle	100000000
en 1789	2,220,412

Ainsi, à cette époque, l'importation était à, Consompeu près égale au produit des mines de France, la France et la consommation générale ne s'élevait pas en 1789. tout-à-fait à cinq millions de quintaux mé, triques. Comparons cette consommation à celle. qui a eu lieu, pendant les années dernières, dans l'étendue du même territoire.

Les contrées séparées de la France par le consomtraité de paix du 30 mai dernier, importaient mation qui de très-faibles quantités de houille dans les dé-pendant les partemens qui composent le royaume. L'im- années der-nières, dans portation avait lieu sur la frontière de terre le territoire actuelle depuis Landau jusqu'à Valenciennes; actuel du royaume. elle était à peu près compensée par des exportations également faibles, opérées sur la même, ligne prolongée jusqu'à Dunkerque; exportations qui avaient pour objet principal d'approvisionner les fours à chaux de Tournai et des pays circonvoisins. Mais en outre, les mines

Causes de

1789.

du Midi expédiaient sur toute la côte d'Italie, et alimentaient spécialement la Corse, Genes et Livourne. D'où il faut conclure que le nombre de dix millions de quintaux métriques, assigné précédemment comme produit des mines du royaume pendant les années dernières, doit être regardé comme étant aussi l'expression très-approximative de la consommation générale qui a eu lieu.

Ainsi, la consommation de la houille en

France a doublé depuis 1789. Différentes causes ont contribué à cette aug-

l'accroisse-ment de la mentation, et ces causes sont toutes intérieures. Le bois et le charbon de bois ayant renchéri consommation depuis dans une proportion plus grande que la houille, beaucoup de fabricans se sont décidés à changer de combustible. Différens genres d'industrie, consommant du charbon de terre, ont reçu des extensions plus ou moins considérables. La construction d'un grand nombre de machines à vapeurs, dites machines à feu, a, seule, ouvert un nouveau débouché fort important. On brûle maintenant de la houille dans un grand nombre de brasseries, distilleries, savonneries, salines, fabriques de soude; sous les chaudières des teinturiers et chapeliers, sous celles qui servent à dévider les cocons de vers-à-soie. On a beaucoup augmenté son emploi dans les

clouteries, les grosses taillanderies, les fonde-

ries de fer de seconde fusion, les forges, les

usines à cuivre, les verreries, les fours à chaux

et les fours à plâtre ; on en fait usage dans un

grand nombre de foyers domestiques. Ajou-

fons, comme un dernier exemple assez remar-

quable, qu'on s'en sert dans plusieurs pays pour

fumer et sécher les châtaignes. La consommation eût, au reste, éprouvé des accroissemens plus grands encore, si, dans ces derniers tems, la construction des fourneaux et foyers n'avait recu des perfectionnemens qui ont procuré des économies très-notables de combustible.

Dans toutes les parties du royaume, le bois Obstacle et le charbon de bois exercent, relativement au que l'actidébit du charbon de terre, une concurrence ploitation active, qui devient d'autant plus sensible qu'on s'éloigne davantage des mines et des grandes débit de la lignes de navigation. Beaucoup d'usines sont privées d'employer de la houille, à raison de leur situation dans l'intérieur des terres ou dans des pays de montagnes : il est en revanche d'autres usines dans lesquelles on s'empresse d'en faire usage, malgré qu'il n'en résulte aucune économie directe; telles sont, les clouteries du département de l'Orne, quelques verreries des Ardennes, et plusieurs usines à fer des Vosges. Le soin qu'on prend alors de tirer le combustible minéral de fort loin, a pour unique objet de diminuer la consommation du bois, et d'améliorer l'aménagement des forêts voisines des établissemens.

L'extension si considérable que l'exploitation Autre obs. des tourbières du royaume a prise depuis vingt- tacle ocoacinq ans, donne lieu à une autre concurrence, l'exploitaqui mérite d'être prise en grande considéra- tion active tion, quoiqu'elle n'entrave que le débit de la bières. houille maigre. On en remarque principalement les effets sur les côtes situées entre Dunkerque et la Rochelle. Il existe d'immenses dépôts de tourbe, exploités dans les départemens du Nord et du Pas-de-Calais, le long des ri-

vières d'Authie et de Somme, aux embouchures de la Seine et de la Loire. Plusieurs petites vallées, versant à la mer sur la même ligne, offrent des dépôts moins étendus également exploités. Le produit de cette portion des tourbières de France s'élève à plusieurs millions de quintaux métriques, qu'on transporte à peu de frais dans la plupart des marchés voisins, sur-tout dans ceux qui sont situés aux embouchures des rivières et le long des côtes.

Grande concurrence des mines françaises entre elles.

Inconvéniens de

cette con-

currence recommus

Une concurrence bien plus marquée et bien plus influente, c'est celle que les mines de houille de France exercent les unes à l'égard des autres, celles sur-tout qui jouissent de la facilité d'expédier leurs produits jusqu'à la mer, par les grandes communications de la navigation intérieure. Parmi ces dernières, un assez grand nombre n'offrent que des exploitations languissantes, dont le développement est arrêté faute de débit, et qui ne se soutiennent que parce qu'il existe dans leur voisinage une consommation locale suffisante pour empêcher la cessation des travaux. Celles qui n'ont pas cette ressource, moins nombreuses à la vérité, ne résistent à l'influence ruineuse de la rivalité que par des espèces de tours de force de mauvaise exploitation. Quant aux mines qui se tirent avec avantage de la lutte générale, il en est peu qui, chaque année, puissent atteindre le maximum d'extraction, en égard aux dispositions d'aménagement.

Les inconvéniens résultans de cet état de choses sont faciles à saisir; ils ont, depuis longtems, attiré l'attention du Gouvernement. C'est depuis long parce qu'ils sont bien constatés, et que les dispositions coërcitives de la police souterraine tems parle ont été reconnues insuffisantes pour y remé- Gouvernedier, que le Gouvernement réduit en général, autant que possible, le nombre des exploitations existantes sur les mines non concédées, à mesure qu'on s'occupe d'en régulariser la pos-

session par un titre légal. L'expérience prouve effectivement que, par suite de la trop grande concurrence, non-seulement les intérêts des exploitans de toutes classes sont souvent compromis, mais que ceux des consommateurs ne le sont pas moins, tantôt par des cessations d'activité, tantôt et plus communément par la mauvaise qualité des produits sortant des exploitations vicieuses; que les précautions de sûreté et de salubrité à l'égard des ouvriers sont plus fréquemment négligées, et que le but si important de la conservation des mines à l'aide de bonnes méthodes, est perdu de vue en beaucoup de localités. Donnons quelques développemens sur ces inconvéniens

La conservation des mines périclite, quand Inconvél'extraction dans les parties supérieures n'est pas le rapport conduite d'une manière régulière et calculée. de la con-Les travaux irréguliers, superficiels ou de pil- des mines. lage, auxquels la concurrence donne lieu de la part de certains exploitans sans concession, et de celle de presque tous les petits propriétaires extracteurs sans titre dans leurs terrains respectifs, tendent à rendre la partie inférieure du domaine souterrain dont les uns et les autres jouissent provisoirement, soit très-dispendieuse et très-difficile à attaquer par la suite, soit même

tout-à-fait inexploitable.

Sous le rapport de la sûrete des onvriers.

Par la nécessité d'économiser outre mesure, non-seulement dans les petites exploitations, mais même dans les grandes, il n'arrive que trop fréquemment qu'on néglige les constructions et entretiens qui peuvent garantir la vie des ouvriers, et les préserver de la rupture des machines, des éboulemens, des inondations, du mauvais air, et des détonations souterraines.

Sous le rapport de la qualité des produits.

Il n'est pas déjà facile d'obtenir à volonté, dans les grands établissemens, les sortes et qualités diverses de houille que réclame le commerce; on n'y réussit communément qu'en pratiquant des ouvrages d'une certaine étendue; à plus forte raison est-il difficile d'y parvenir, soit dans les petites exploitations, soit dans celles qui sont tout-à-fait superficielles et vicieuses. Dans ces dernières sur-tout, les fréquens éboulemens, les mouvemens de terrain prématurés, ne permettent guère d'extraire la houille autrement qu'en menu, et mêlée de beaucoup de parties hétérogènes trop divisées pour qu'on puisse en faire complètement le triage. Les accidens, les chomages, donnent lieu à des crues souterraines plus ou moins fréquentes, plus ou moins prolongées, qui, en noyant les parties écrasées, achèvent de détériorer le charbon de terre avant même qu'on puisse s'occuper de l'extraire. Peu en état de faire un sacrifice, le petit exploitant cherche à tirer parti de la houille telle qu'elle se présente sous sa main, et, sans plus de soin, la livre au commerce. C'est définitivement le consommateur qui souffre de cet état de choses, ainsi que nous l'expliquerons plus en détail, en traitant ci-après

de la qualité des houilles de France comparée à celle des houilles étrangères.

Une foule de pièces, déposées à la Direction Sous le

générale des Mines, constatent les effets de la rapport de l'intérêt rivalité des exploitations françaises, sous le particulier rapport de l'intérêt particulier des exploitans, des exploiquelle que soit la classe dans laquelle chacun d'eux doive être rangé. On ne serait embarrassé que du choix pour citer des exemples : mais, indépendamment de tout exemple, il est aisé de préjuger ces effets, si l'on veut seulement faire attention à la profondeur à laquelle on travaille maintenant dans les mines du royaume; beaucoup de ces mines sont au - dessous de soixante-six mètres (deux cents pieds, hauteur des tours de Notre-Dame, à Paris); un certain nombre passent cent mètres; et dans quelques-unes, celles du Nord et de la Loire. les derniers niveaux, vont jusqu'à trois cent quarante et trois cent soixante-cinq mètres (environ onze cents pieds). Presque par-tout les excavations et constructions souterraines sont poussées sous des espaces plus ou moins étendus, occupés par d'anciens ouvrages superficiels, abandonnés aux éboulemens, noyés et quelquefois incendiés; vestiges malheureusement trop communs de la mauvaise gestion des richesses minérales de la France. Ainsi donc, pour peu qu'on veuille donner quelque consistance à un établissement, les dépenses générales d'aménagement primitif', celles d'entretien, celles du renouvellement des puits et galeries à mesure qu'on abandonne les parties épuisées pour se porter sur des parties vierges, doivent être considérables : elles croissent né-

cessairement à mesure qu'on s'enfonce davatitage, et c'est en suivant une progression plus grande que la simple raison des profondeurs. On ne peut couvrir ces dépenses que successivement et à la longue, en les faisant entrer dans la composition du prix des matières débitées, composition à laquelle la mise de fonds courante sert de base avant tout. La prospérité de chaque entreprise exige donc un certain débit de matières fort considérable : ainsi, par exemple, une exploitation à cent mètres ne peut guère prospérer qu'en vendant annuellement environ cinquante mille quintaux métriques de charbon de terre; et il est évident que, plus les exploitations sont profondes, plus le débit annuel obligé doit croître dans une proportion rapide.

Sous le rapport du perfectionnomique des exploitations.

Ces dernières données ne sont pas susceptibles d'être contestées. Elles expliquent la timinement éco dité avec laquelle les entrepreneurs des mines irrégulièrement conduites, ou peu régulièrement aménagées, se livrent communément à des travaux grandement combinés, et qui, à la longue, seraient plus profitables à tous égards. Ils jugent très-bien que les besoins de la consoinmation générale ne sont point illimités; que la concurrence ne peut guère cesser de restreindre la vente de leurs produits, que d'un moment à l'autre elle pourrait même en réduire encore le débit. Ils se laissent influencer par la crainte, exagérée sans doute, mais en partie fondée, soit de rentrer trop lentement dans leurs avances, soit de n'y rentrer jamais en totalité. Il faut convenir que cet autre inconvénient de la trop grande concurrence n'est pas un des moins fâcheux que nous ayons relevés.

On voit au reste, par tout ce qui précède, Facilité que l'exploitation des mines de houille de avec laquel-France, quelques imperfections que présente de France son état actuel, est montée de manière à pour-peuvent voir non-seulement à la consommation cou fournir à rante, mais encore à toute consommation plus tous les beconsidérable; et cela à un prix très-modèré, consommaeu égard à la valeur des matériaux mis en usage, à celle de la main-d'œuvre, et aux entraves qui naissent d'une coucurrence exagérée.

DE FRANCE.

Terminons cet exposé de la situation des mines Epoque exde houille du royaume, en faisant remarquer éloignée de que l'accroissement de leur mise en rapport leur épuisedepuis 1789, n'a pas diminué très-sensiblement les ressources que nous devons laisser à nos neveux. Sous ce point de vue, la continuation de l'extraction, soit sur le même pied, soit dans une proportion plus grande, ne saurait

ménagement régulier soit établi par-tout sous peu d'années.

On ne doutera pas de cette assertion, si on veut se rappeler que la portion du domaine souterrain de la France, qui renferme les couches de houille, était presque vierge lorsqu'on en a commencé le défrichement régulier en 1744; et, si on se donne la peine de comparer la masse de charbon de terre qui a été annuellement abatture pendant ces dernières années, qui sont celles pendant lesquelles l'enlèvement a été le plus considérable, avec la contenance des mines actuellement exploitées.

présenter aucun inconvénient, pourvu que l'a-

A nous borner aux cent soixante-sept mines qui versent ou peuvent verser à la mer, et qui, à elles seules, ont fourni les cinq sixièmes de

l'extraction générale, leur produit a été de huit millions trois cent trente-trois mille quintaux métriques, terme moyen. En partant de ces données, savoir que l'hectolitre ras pèse quatre-vingt-cinq kilogrammes, et que l'abattage augmente le volume d'un tiers, on trouve que la quantité précédente répond, en nombre rond, à six cent cinquante-quatre mille mètres cubes de houille solide, dont la répartition, par portions égales entre les cent soixante-sept mines, donne, pour chacune, trois mille neuf cent seize mètres cubes, quantité qui occuperait un carré de soixante-trois mètres de côté dans une couche ayant seulement un mètre de puissance. Or, maintenant, si l'on veut comparer le volume ainsi réduit et figuré de chaque portion hypothétique de l'extraction générale, avec la masse de combustible minéral reconnue dans chacune des mines qui versent à la mer; si l'on considère que ces mines renferment presque toujours plusieurs couches placées les unes au-dessus des autres, que certaines en offrent jusqu'à huit et dix, et même vingt et vingt-cinq; si l'on fait attention à la puissance des couches, et à leur étendue soit en direction, soit en inclinaison, on admettra que l'épuisement de nos mines de charbon de terre présente une chance très-éloignée, qui de nos jours deviendrait presque nulle, si la réduction du nombre des exploitations, ou bien un accroissement de débit, permettaient, sous peu d'années, d'appliquer par-tout les méthodes économiques d'aménagement régulier.

Cette dernière considération complète le ta-Change. mens que le bleau qu'il fallait faire du système de nos mines de houille, avant d'aborder la question qu'il dre de chos'agit de résoudre. Le traité de paix du 30 mai ses créé par dernier ayant levé la prohibition de fait qui a paix du 30 existé depuis vingt-cinq ans, ce système est sur mai dernier le point d'éprouver des changemens très-no- ter au systables, soit par l'accroissement de la consom-tème des mation, soit par la concurrence de l'étranger; houille de changemens dont nous allons chercher à déter-France. miner les conditions.

Il faut prendre garde de s'exagérer l'accrois- Accroisse. sement que la consommation du charbon de ment que la consommaterre va recevoir par le rétablissement du com - tion va merce maritime. Il existe, dans les magasins éprouver de tout genre, un grand nombre de produits blissement manufacturés à la houille, qui ne peuvent être des relations conécoulés que successivement; leur remplace-merciales. ment exigera du tems. Si on excepte les distilleries, les raffineries à sucre, les verreries et les constructions navales, on ne voit pas que l'extension des fabriques qui emploient le charbon de terre, puisse occasionner un accroissement extraordinairement sensible dans la consommation.

Les distilleries sont actuellement un moyen de débouché bien moins important qu'autrefois. Depuis quelques années, on a tellement simplifié les appareils d'après les découvertes d'Adam, qu'on obtient, à ce qu'on assure, une économie des 7 huitièmes dans l'emploi du combustible. D'ailleurs, ces établissemens n'avaient pas cessé de conserver une certaine activité.

La restauration des raffineries à sucre est sur le point d'ouvrir un nouveau débouché plus essentiel; nous aurions désiré en calculer l'im-Volume 36, no. 215.

portance; mais les renseignemens nous ont manqué.

On peut se faire una perçu relativement à l'extension que les verreries vont éprouver. Il faut quatre mille quatre cents quintaux métriques de houille maigre de bonne qualité pour confectionner cent mille bouteilles (1). Supposons que trente verreries, roulant à la houille, augmenteront chacune leur fabrication annuelle de deux cent mille bouteilles, supposition évidemment forcée, elles ne brûteraient au plus que deux cent soixante-quatre mille quintaux métriques.

On pourrait calculer plus approximativement le maximum de consommation auquel les constructions navales pourront donner lieu. N'ayant pas la possibilité de réunir les élémens nécessaires, nous nous contenterons de l'aperçu suivant:

Plus les bâtimens de commerce sont petits, moins il entre de fer dans leur établissement, proportion gardée du tonnage. La majeure partie sont d'un port inférieur à deux cents tonneaux; mais nous nous arrêtons au nombre. Au rapport des gens de l'art (2), un navire

de deux cents tonneaux prêt à mettre sous voile, contient au plus cent vingt quintaux métriques de fer forgé de toutes formes, dont l'élaboration a exigé l'emploi de trois cents quintaux métriques de houille. Que l'on fasse maintenant telle supposition que l'on voudra, qu'on admette, par exemple, que l'activité annuelle répondra à la construction de mille navires de deux cents tonneaux (1), il s'ensuivra que l'on consommerait en plus trois cent mille quintaux de houille.

Nous ne ferons ici mention, que pour mémoire, des expéditions de charbon de terre qui pourront être faites aux Colonies. En 1787, il

de 1500 quintaux mét. de fer forgé, dont l'élaboration, soit qu'elle ait été exécutée au port, soit dans les usines de l'intérieur, a exigé l'emploi de 4000 quintaux de houille's pour une frégate de 44 on emploie environ moitié des mêmes quantités: pour un brik de guerre de 16 caronades, ayant un port de 330 tonneaux, on emploie 180 quintaux de fer, et 500 quintaux de houille. Proportion gardée, itentre moins de fer dans les navires marchands, et on économise la houille, parce que les pièces ne doivent pas recevoir des façons aussi parfaites. L'entretien annuel de la marine militaire exige, en fer et houille, un huitième de la consommation de premier établissement; celui de la marine marchande un dixième. Enfin on peut évaluer la durée d'un bâtiment marchand à 15 années.

On peut, sans crainte d'erreur, estimer que, malgré l'activité des constructions et des réparations, en 1813, il n'a pas été consommé, dans tous les ports de la France actuelle, pour le compte de la marine royale, plus de 75,000 quintaux met. de houille, et que la confection des pièces forgées dans les usimes de l'intérieur n'a pas employé plus de 37,000 quintaux; total 110,000 quintaux mét.

(1) On ne connaît pas le nombre des bâtimens marchands que la France possédait en 1789. D'après les renseignemens

⁽¹⁾ Ces quantités sont exactes. Nous pouvons citer comme exemple officiel le résultat de la fabrication dans la grande verrerie de Carmeaux (Tarn). L'année moyenne des cinq années 1802, 1803, 1804, 1805, et 1806, porte un emploi de 12,020 quintaux mét. pour une fabrication de 273,303 bouteilles.

⁽²⁾ Ces données nous ont été particulièrement transmises par M. Boucher, ingénieur au Corps Royal des constructeurs de la Marine; il nous a foumi les termes de comparaison suivans qu'il n'est pas inufile de mentionner ici. Un vaisseau de 74, prêt à mettre sous voile, les ancres et les affâts y compris, porte dans son établissement général, près

Aperçu

la quotité

de cet ac-

croisse-

ment.

estimatif de

n'a été exporté de la Métropole, à cette destination, que quatre mille sept cents quintaux métriques. Quel que soit le régime des Douanes pour les Colonies, ce débouché du produit de nos mines sera toujours extrêmement faible.

Enfin, il n'est pas à présumer que la marine royale puisse de quelque tems donner lieu à aucun accroissement de consommation de charbon de terre, non plus que les fonderies et manufactures d'armes de toute espèce. On sait positivement que la fabrique royale et centrale de Guérigny, pour les ancres de vais-

seaux, a déjà diminué son activité.

D'après ces élémens, on peut se hasarder à estimer que l'accroissement de la consommation générale n'excédera guère un million de quintaux métriques d'ici à deux ou trois ans, et qu'en supposant la continuité de l'état de paix, elle ne passera point deux millions de quintaux pour les années subséquentes.

authentiques consignés dans l'ouvrage de M. Arnould, sur la balance dn commerce, l'exportation des ports français a employé, en 1789, savoir:

Commerce extérieur. Ports de la Métropole. 455,269 tonn. Ports des colonies. . . 8,853 Cabotage de port en port de France, dans l'Océan

Total du tonnage. . . 1,468,851

Si on veut supposer que les tonneaux du commerce extérieur n'ont fait qu'un voyage dans l'année, et que ceux du cabotage en ont fait deux, si l'on réduit le tout à des bâtimens de 200 tonneaux, on trouvera que toute la marine marchande de cette époque pourrait être représentée par 4832 navires de 200 tonneaux.

Cet accroissement suffisamment notable, por- Du rétatant presque entièrement sur les mines qui ver- blissement sent ou peuvent verser à la mer, présenterait tations. un avantage bien précieux à ceux de nos exploitans qui souffrent le plus de la concurrence intérieure, si l'exclusion de fait existant depuis vingt-cinq ans à l'égard des houilles étrangères, avait pu continuer: mais le rétablissement des importations vient de créer, ou plutôt de reproduire, une concurrence qui est aussi redoutable aux exploitans français pour les qualités que pour les prix.

Le régime des Douanes opposait ancienne- Droits de ment plus d'obstacle à l'importation que le ré- douanes en gime actuellement en vigueur. En 1789, la houille étrangère payait à l'entrée, savoir, par mer, un droit de 64 centimes au quintal métrique; et, par terre, un droit de 1 fr. 20 c. D'après les registres de la balance du commerce, la houille importée valait, à la frontière de mer, au moins 2 fr. 91 c. le quintal : elle payait donc 22 p. 100. Si on suppose que le charbon, arrivant à la frontière de terre, valait le même prix qu'à présent, ce qui est exagéré, on trouve qu'il payait près de 100 p. 100. La quotité des droits actuels est inverse.

Par terre, en vertu d'une loi générale sur les Droits de matières premières, en date du mois de mars douanes ac-1793, loi qui subordonnait tout intérêt commercial et industriel à l'empire des circonstances de ce tems-la, la houille étrangère paye aujourd'hui 10 centimes de droit d'entrée par baril de cent dix-huit kilogrammes; ce qui fait un peu plus de 9 centimes au quintal métrique.

On percoit en outre, soit par terre, soit par mer, en vertu de la loi du 6 germinal an 7, un décime additionnel pour franc.

Par mer, le droit d'entrée, établi par décret du Gouvernement en floréal an 10, varie de la manière suivante; savoir, par tonne ou tonneau, ancienne mesure d'usage, pesant mille soixante-dix-sept kilogrammes, et, jaugeant un peu moins, de onze hectolitres combles,

De la frontière du Nord de la rivière d'Authie,	15 fr.
De la rivière d'Authie à l'extrémité méridio-	
nale du département de la Somme.	10
De cette extremité à Rhédon sur la Villaine.	8
De Rhédon aux sables d'Olonne	10
Des sables d'Olonne à la frontière d'Espagne.	8
Sur les côtes de la Méditerranée.	10

Les trois degrés du droit correspondent donc, en y comprenant le décime additionnel, à 1 fr. 53 c., 1 fr. 2 c., et 82 c. par quintal métrique. Cherchons le rapport approximatif de ces

droits avec la valeur de la houille importée.

D'après les renseignemens joints aux pièces; et contenus dans les mémoires des concessionavec le prix naires de Carmeaux et de Litry, ainsi que dans une lettre des sieurs Mandar frères, de Paris, la houille anglaise se vend, savoir, at Hâvre, 5 fr. 25 c.; à Caen, à Cherbourg et à Bordeaux, 5 fr. 50 c. l'hectolitre comble, de 10 au tonneau de mer, et pesant par consequent un quintal métrique. Le prix moyen, pour ces quatre localités, est de 5 fr. 44 c., dont il faut soustraire 82 c. pour droit d'entrée; reste 4 fr. 62 c., pour expression de la valeur de la houille avant qu'elle ait acquitté le droit; c'est-à-dire, que ce droit est d'un peu moins de 18 p. 100.

Si, par approximation, on veut s'arrêter au prix de 4 fr. 62 c., et le considérer comme prix moyen général, on trouve que les deux autres degrés du droit répondraient à 22 et 23 p. 100. Mais, comme il n'est pas probable que les marchands anglais fassent de fortes importations sur les parties de la côte où il y a le plus à payer pour l'entrée, on doit conclure, de la recherche précédente, que les droits actuels à l'introduction par mer, considérés en masse, sont à peu près égaux aux droits anciens

La houille arrivant par la frontière de terre peut valoir environ i fr. 20 c, le quintal mét trique; elle entre movennant 10 centimes, y compris le décime : elle ne paye donc que 7 et demi p. 100 de sa valeur; ce qui est incompa-

rablement moins qu'en 1789.

Dans cet état de choses, on ne doit pas s'étonner que la concurrence étrangère se soit rétablie aussitôt qu'il a été permis de reprendre les relations commerciales,

La Direction générale des Mines ne possède Importaaucuns renseignemens sur les arrivages qui ont tions par terre depuis pu avoir lieu jusqu'à présent le long de la nou- le 30 mai velle frontière de terre. La modicité du droit dernier. ne permet pas de douter qu'il n'y ait eu des expéditions, principalement vers les rives de la Meuse.

Mais, sur la frontière maritime, il est notoire qu'il est entré dans tous les ports, des quantitédes chargemens nombreux de charbon de terre ve-importés nant d'Angleterre, de la Belgique, des villes par mer de-Anséatiques, et même d'Espagne : ces derniers mai derétaient composés de charbons anglais, auxquels nier. des circonstances angiennes ont fait prendre ce

Rapport des droits actuels, des charbons impor-

détour. Ces charbons, ainsi que ceux venant directement d'Angleterre, ont été vendus 20 à 22 p. 100 plus cher que d'assez bonnes houilles françaises. Les charbons des villes Anséatiques et de la Belgique ont été donnés, au contraire, à des prix un peu inférieurs : il est vrai que jusqu'à présent il ne paraît pas qu'il en ait été versé de grandes quantités.

Causes du prix élevé auquel se lescharbons anglais im. portés.

Il est très-remarquable que les charbons anglais aient pu se débiter au taux si élevé de 5 f. sont vendus 25 c., et 5 f. 50. Cette faveur ne peut être attribuée qu'à deux causes; savoir, à une supériorité réelle, et très-appréciable, sur les charbons français avec lesquels ils se sont jusqu'ici trouvés en concurrence dans les ports, et de plus à l'ancien préjugé, qui tend à exagérer toute supériorité relative des sortes anglaises, et qui, confordant les produits si différens des mines de la Grande-Bretagne, les suppose tous excellens. Examinons ces deux causes.

Qualité d'un certain charge. mens anglais.

Le petit nombre de faits qu'il nous a été posdéfectueuse sible de recueillir sur l'emploi de la houille annombre de glaise depuis qu'il en a été importé, prouveraient, indépendamment de tout autre notion, combien le préjugé dont nous venons de parler estpeu fondé. Au rapport verbal d'un membre du Corps des Mines, les premiers charbons entrés dans la baie de Somme se sont trouvés défectueux, ont brûlé le fer, et les forgerons qui en ont fait usage n'y ont point trouvé leur compte. D'après les renseignemens fournis par les sieurs Mandar frères, de Paris, les chargemens arrivés au Hâvre provenaient, soit de Newcastle, apportant de la houille grasse, c'est-à-dire, propre à la forge; soit de Sunderland, près Newcastle

ou de Newport, dans le pays de Galles, apportant de la houille pour la grille. L'une et l'autre sortes paraissaient mal épluchées, puisqu'on les annonçait comme caillonteuses. Suivant le concessionnaire de Carmeaux, les charbons entrés à Bordeaux provenaient de Liverpool, et par conséquent n'étaient point de première qualité.

Des faits de ce genre, même en supposant Préjugé qu'ils aient eu lieu dans tous les ports, et qu'ils qui attribue vinssent à se reproduire fréquemment à l'ave- anglaise nir, ne suffiraient pas de long-tems pour abattre une qualité le préjugé dont il s'agit, et le changer en une ment supéopinion raisonnable sur les véritables rapports de qualité qui existent entre les différentes sortes de produits des mines anglaises et françaises. Le forgeron, par exemple, déshabitué de brûler le charbon anglais, ne manquera pas de rejeter sur son inexpérience le parti peu avantageux qu'il en aura tiré relativement à l'idée qu'il s'en était formée; pour peu que de tems à autre les marchands lui fournissent quelque livraison de houille choisie de Newcastle, dont l'emploi lui soit profitable, il continuera à s'exagérer la qualité de tous les produits venant d'Angleterre.

Les marchands de houille dans les ports sont Intéretque intéressés à ce que le préjugé ne perde point de les marsa force. Nous avons expliqué comment on fre-houille ont latait, s'il est permis de s'exprimer ainsi, les à ce que le charbons de France; ne doutons pas qu'on ne perde point frelate bientôt les charbons d'Angleterre au de sa force. détail. Il est souvent difficile, pour ne pas dire ampossible, de reconnaître les mélanges à la simple inspection, sur-tout pour la houille de forge en menu; le consommateur ira au-devant

de la fraude. C'est ainsi que tantôt on lui vendra nos bonnes sortes pour des sortes anglaises, et que tantôt on fera des mélanges pour dissimuler la qualité des sortes médiocres ou mauvaises venant de l'étranger. L'usage pourra bien donner des indices de la fraude au consommateur, mais il n'en pourra rien conclure d'une fourniture à l'autre. Dans son incertitude sur l'origine de chaque livraison, il ne manquera pas de s'en tenir au préjugé; c'est-àdire, que, pour lui, la houille de première qualité sera toujours de la houille anglaise, et que la houille médiocre ou mauvaise passera pour de la houille de France. On pourrait appuyer ces conjectures de plus d'une analogie tirée de l'expérience journalière de ce qui se passe dans les arts : mais laissons de côté ce qui tient au préjugé, et comparons avec impartialité des produits des mines de France et d'Angleterre.

Les mines d'Angleterre sont en général siavec laquel tuées soit auprès de la mer, soit sur les rivières, ploitans an. non loin des embouchures. Les expéditions de celles de l'intérieur out peu de distance à pardes expédi. Courir pour arriver dans les ports à l'aide de nombreux canaux. L'exploitation des uns et des autres a lieu régulièrement et très en grand. L'emploi de leurs produits est aussi varié que la consommation en est immense. Il n'est aucune des différentes sortes défectueuses résultantes du triage et de l'épluchage, qui ne reçoive desapplications utiles, et qu'on ne puisse débiter et Angleterre même. Il s'ensuit que les envois à l'étrangerpeuvent être plus soignés, plus choisis, qu'ils le sont ordinairement, et qu'embarques presque au sortir des mines, expédiés directement à

destination, ils arrivent sans qu'on puisse les altérer.

Les mines françaises qui versent ou peuvent Causes qui verser à la mer, sont, en général, éloignées s'opposent des côtes des côtes, et livrées en outre aux inconvéniens expéditions qu'entraîne une concurrence qui a depasserse partant des mines franlimite raisonnable. A la vérité, les unes, ama-çaises, nagées en grand, expédient directement dans soient toules ports de mer; mais les autres, plus nom-ment soibreuses, exploitées soit en petit, soit supersiciellement, ne font point d'expéditions directes; elles abandonnent le résultat de l'extraction à des marchands qui se chargent du transport et du placement. Ne répondant point des qualités au consommateur, les exploitans de ces dernières mines, celles travaillées superficiellement, s'appliquent faiblement à ce que les livraisons soient choisies. Jouissant, en vertu d'une tolérance légale, d'un champ d'exploitation borné à l'étendue de petites propriétés superficielles, puisant, sans titre de concession, dans des fouilles susceptibles de peu de durée, ils attachent peu d'importance à établir la réputation de leurs produits. Quelles que soient, au reste et la consistance des diverses exploitations qui versent à la mer cet leur manière d'écouler leurs produits dans le commerce, on peut dire qu'à l'exception d'un petit nombre qui sont favorisées, soit par la pureté naturelle des couches de houille, soit par les habitudes locales, les autres éprouveraient des pertes notables, si on prétendait y introduire une trop grande perfection dans l'épluchage, ou plutôt dans le triage et le choix de la houille; il leur serait impossible de trouver à débiter les sortes dé-

Facilité le les exglais penvent faire tions en charbons de

fectueuses, ou simplement inférieures, résultantes d'une trop grande recherche, tant la consommation du charbon de terre est malheureusement restreinte en France, même à la proximité des mines! On a vu précédemment que, faute de débit local, on laissait annuellement, au fond de nos exploitations, plus du vingtième de l'abattage.

Le défaut de choix et les fraudes, pendant le transport, penvent savantage reel.

Ces détails suffisent pour expliquer comment très-souvent, abstraction faite de l'influence du préjugé, les sortes analogues pourraient et devraient être payées plus cher aux exploitans donner à la anglais qu'aux exploitans français. On conçoit raise un dé qu'à l'usage, l'imperfection de l'épluchage, du triage et du choix, pourrait donner au consommateur de la houille française un désavantage de cinq et dix pour cent, désavantage qui s'augmenterait encore s'il y avait eu altération par mélange pendant le cours du transport.

Exceptions françaises.

On se tromperait grossièrement, au reste, si l'on prétendait généraliser ces considérations, lèle précé- et en déduire des conséquences absolues. Dans dententre le parallèle précédent, nous avons présenté anglaises et les différentes sortes de houille anglaise supceptibles d'être importées, comme étant toujours parfaites en qualité, et nous avons supposé que les différentes sortes de houille, fournies par les mines de France, étaient constamment défectueuses. Ces deux hypothèses sont loin d'être rigoureuses. Il y a une double exception à faire, qui mettrait tout l'avantage du côté des produits français, si on voulait prolonger la comparaison. Comme cette grande exception se conçoit de reste, nous nous contenterons de faire remarquer que les expéditions adressées directement dans les ports, soit à la marine royale, soit aux entrepreneurs d'usines et fabriques, soit aux marchands, par les concessionnaires des grandes exploitations de France, offrent des sortes de houille qui peuvent, à tous égards, rivaliser avec les sortes anglaises les mieux choisies. Citons des faits.

La houille grasse de première qualité, soit Principales grosse, soit menue, est presque exclusivement mines de France qui fournie en Angleterre par les mines des envi- rivalisent rons de Newcastle; et, en France, pour les mines avec celles d'Angleterqui versent à la mer, par celles du départe-re pour les ment de la Loire. Or, on peut avancer, sans premières crainte d'être démenti, qu'il n'est aucun cons- houille tructeur, aucun chef d'atelier, aucun ouvrier, grasse. qui ne convienne que le charbon de Rive-de-Gier et de Saint-Etienne, choisi convenablement et sans mélange, ne soit d'un emploi, aussi avantageux que celui de Newcastle.

Les secondes qualités de France pour la forge Principales sont nombreuses, et, en général, approchent mines de davantage de la première qualité que les se-rivalisent condes qualités d'Angleterre. Une foule d'essais d'Angleterauthentiques ont été faits dans les ateliers de re pour les la marine royale, long-tems avant 1789, et secondes qualités de répétés à différentes époques, sur les pro-houille duits des mines du Nord, du Calvados, de la grasse. Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, de l'Allier, et du Tarn. Des fournitures considérables ont été annuellement exécutées d'après ces essais, et l'expérience en grand a prouvé qu'elles pouvaient, sans inconvénient pour le succès des opérations, remplacer les charbons du dépar-

qualités de

tement de la Loire, revenant à un prix plus élevé. On assure, au contraire, que dans les ports d'Angleterre, les secondes qualités de houille grasse ont beaucoup de peine à soute nir la concurrence des produits de Newcastle. et qu'on est obligé de leur donner, pour la plupart, une autre destination que la forge.

Abondance des charbons maimière qualité dans les mines de France.

Les causes d'infériorité réelle que nous avons signalées, n'influent pas d'une manière, à beaugres de pre- coup près, aussi notable sur la qualité de nos charbons maigres destinés à la grille. Le domaine souterrain de la France est si riche en excellentes sortes de ce genre, que nous nous dispenserons de citer aucune des nombreuses exploitations auxquelles personne ne s'aviserait de contester la faculté de rivaliser de qualité avec les meilleurs charbons de grille anglais. Rappelons, pour prévenir toute objection contre une telle assertion, qu'il est un petit nombre d'usines où le charbon de grille n'est pas toujours du charbon maigre, mais souvent du charbon gras. Ces usines sont celles dans lesquelles il faut un coup de feu très-vif. soit pour exécuter, soit pour terminer les opérations.

Explication de l'avantage qu'il y aurait à employer des charbons anglais choisis, de préférence aux charbons français qui ne le sont pas.

Expliquons maintenant ce qu'il faut entendre par le désavantage de cinq et dix pour cent, et même plus, qu'une partie de charbons français de toutes sortes peuvent réellement présenter, lorsqu'on les emploie comparativement aux charbons anglais de sortes correspondantes. Cette expression signifie simplement, qu'en employant les premiers, on en consommerait des quantités un peu plus considérables pour obtenir les mêmes résultats de

fabrication, en opérant, soit dans le même tems, soit dans un tems un peu plus long. Mais ce serait une erreur complète de supposer que, dans aucun cas, le résultat des opérations dut être moins parfait. Pesons sur cette dernière considération, car elle est importante.

Portons seulement nos regards sur les ateliers Qualité des qui ouvrent la fonte, le fer, et l'acier dans l'éten-houilles due du royaume. La grande perfection de leurs ployées de produits, depuis vingt ans, n'est pas équi- tout tems voque, mais étonnante. Cette perfection sur- ateliers de prendrait bien davantage, si l'on savait com- France où munément qu'on est parvenu à l'atteindre meles meilen employant, presque par-tout, des charbons leures sorfrançais de seconde qualité. La coutellerie, la taillanderie, se confectionnent à Thiers, avec la houille du Puy-de-Dôme; à Moulins, avec celle de l'Allier; à Châtellerault, avec celle de Maine-et-Loire. La serrurerie d'Ecarbotin ne brûle que de la houille des mines du Nord. A Paris, la taillanderie, la coutellerie, la fabrique des instrumens les plus délicats pour l'horlogerie et la chirurgie, la serrurerie, le travail si parfait de l'acier poli, ne consument que des charbons mêlés, apportés par la Loire. Les grandes manufactures d'armes de Tulle, dans la Corrèze, de Mutzig, de Klingenthal dans le Bas-Rhin, de Charleville et de Maubeuge, s'approvisionnent aux mines respectivement voisines. Enfin, dans la manufacture royale et centrale de Guérigny, département de la Nièvre, les ancres de la marine militaire, pièces si volumineuses, si difficiles à travailler, et dont la bonne confection est si essentielle, sont fabriquées avec la houille de la Loire, à laquelle

grasses em -

SUR LES MINES DE HOUILLE

on ne craint pas d'ajouter celles du Puy-de-Dôme et de l'Allier.

La France n'a aucun besoin des charbons anglais, même сецх de première qualité.

bilité où

établisse-

mens fran-

çais de re-

houille an-

glaise.

sont les

Ces exemples choisis paraîtront sans doute un préliminaire suffisant à cette conséquence remarquable, savoir, que la dernière perfection des différentes sortes de houille n'est d'aucune importance du moment qu'il faut les payer plus cher, et que quand bien même la France ne posséderait aucune mine qui pût rivaliser avec celles de l'Angleterre pour les qualités supérieures, ce qui n'est point, elle ne cesserait pas de pouvoir suffire aux besoins de son industrie, quelque développement que cette industrie pût éprouver à l'avenir.

Fortifions cette conséquence, qui présente Impossibisans doute un grand interêt, en ajoutant que principaux les grandes fabriques françaises, les grands ateliers, soit particuliers, soit royaux, dans lesquels il importe davantage d'employer les cevoir de la meilleurs produits des mines, sont condamnés, comme par le passé, soit à raison de leur situation dans les terres, soit par leur éloignement des côtes, à ne pouvoir jamais faire usage de la houille d'Angleterre, en supposant même

qu'elle leur fût nécessaire.

Achevons maintenant de développer les élémens de la concurrence exercée pour les charbons anglais. Le gouvernement de la Grande-Bretagne ne s'est pas contenté de procurer aux exploitans, dans l'étendue des trois royaumes, toute sécurité à l'égard du débit dans l'intérieur, en prohibant les charbons étrangers (1); il a établi

Prime ou drawback accordée a l'exportation par le gouvernement de la Grande-Bretagne.

une

une prime au drawback on faveur de l'exportation. Ce drawback est de 5 schelings 10 deniers, c'est-à-dire, à peu de chose près, 7 francs, par calder, mesure équivalente à 11 quintaux metriques environ. L'avantage qui résulte pour les marchands anglais qui importent chez nous, compense, en très-grande partie, les droits qu'ils ont à payer à l'entrée, et change les 3 degrés du tarif français en ceux-ci, savoir, 89 c., 38 c., et 18 c.au quintal métrique: d'où il est évident que, si les droits ont été établis dans le but de balancer la trop grande concurrence des houilles anglaises, ce but ne se

trouve point atteint.

Les charbons venant par mer de la Belgique, Qualité et ou des villes Anséatiques, ne peuvent se pré bas prix des senter dans nos marchés avec les mêmes avan- la Belgique fages que les charbons anglais. Les droits pesent et des villes sur eux en entier, et les qualités des sortes pour ques, imla forge, ne sont comparables qu'aux secondes portées par qualités françaises. Mais ces inconvéniens sont compensés par le bas prix auquel le marchand étranger a la possibilité de vendre ; possibilité qui tient à la grande activité qui règne dans les exploitations dont il amène les produits. aux puissans moyens d'exploitation qu'on y met en usage, au taux modéré de la maind'œuvre et des matières premières, à la proximité de la mer.

Les produits des mines étrangères de tout Avantage pays, importés par mer, ont, au surplus, un quele mode detransport grand avantage commun sur les produits des donne aux mines de France; le transport de ces derniers produitsimsur les rivières et canaux, se fait non seule-mer, quelle ment sans addition de marchandises de plus que soit leur

Volume 36, nº. 215.

⁽¹⁾ Voyez, au sujet de cette assertion, la note supplémentaire qui termine le présent Rapport.

grande valeur, mais la plupart du tems sans retour. Les premiers, au contraire, sont souvent pris en lest; ils composent, vu leur vil prix, une faible partie de la valeur des cargaisons, et le retour des expéditions assure d'autres bénéfices.

Balance des droits de navigation payés parles charbons francais, avec douane à l'entrée par mer.

Rappelonsenfin, que la majeure partie descharbons français, qui ont à lutter contre les importations, paient une masse de droits de navigation considérable avant d'arriver jusqu'à la mer. Le transport des charbons de Saint-Étienne jusqu'à les droits de Rouen, est grevé, par exemple, de 79 cent. au quint. mét.; or, dans cette place, les charbons étrangers sont reçus en payant 82 centimes, droit qui pour les marchands anglais se réduit à 18 centimes, à raison du drawbach dont ils profitent.

Ce rapprochement paraîtra sans réplique, car il est plus ou moins applicable aux produits des autres mines de France, suivant leur éloignement de la mer, et les différences du tarif. Ainsi donc, on peut dire que le faible avantage que les droits d'entrée semblent accorder aux charbons français sur la majeure partie des importations, non seulement se trouve presque nul sur une petite portion des côtes, c'est-à-dire, de Dunkerque à l'Authie, mais qu'il est insuffisant par-tout ailleurs, pour compenser, vis-à-vis des charbons anglais, l'effet des droits de navigation d'une part, et celui du drawbach de l'autre.

Si nous nous arrêtons maintenant à envisager les obstacles mis à la concurrence des importations par terre, nous remarquons que le droit de 19 centimes au quintal métrique est si modique, que son influence devient presque

nulle au voisinage de ces exploitations, et qu'à une certaine distance tout avantage disparaît, vu le prix élevé du transport, et l'inégale répartition des mines françaises le long de la ligne où l'introduction peut avoir lieu.

Il résulte de tout ce qui a été exposé jus- Nécessité qu'à présent, soit relativement à la situation de prévenir les effets des mines du royaume, soit à l'égard de la con- désastreux currence étrangère que les réclamations et les de la concraintes des exploitans français sont fondées; étrangère que ce n'est point à tort qu'ils ont éveillé la en modi-fiant le tarif sollicitude du gouvernement; qu'il est instant actuel des de changer et d'augmenter le tarif des douanes donanes. sur la presque totalité des côtes, si on veut se borner à y rétablir le pair entre les houilles françaises et anglaises : mais que ce simple changement serait insuffisant, s'il était démontré que dans l'intérêt général, bien entendu, nos exploitations doivent être puissamment soutenues et favorisées, et que dans ce cas il y aurait lieu à une augmentation général du tarif.

Avant d'aborder la question générale de savoir Rectificas'il y a lieu à changer l'ensemble du tarif, dé-tion préliterminous approximativement les conditions et partielle du simple rétablissement du pair à l'égard des du taif. importations anglaises sur toutes les côtes, excepté celles de Dunkerque à l'embouchure de l'Authie.

Dans ces sortes de déterminations, il faut baser sur les quantités extrêmes. Les mines du département de la Loire, si importantes, soit à cause de la qualité supérieure et de la quantité de leurs produits, soit parce qu'elles versent abondamment sur toutes les côtes de

Aa2

Modicité du droit à l'importation par terre.

France; celles de la Haute-Loire, de Saôneet-Loire et du Puy-de-Dôme, qui arrivent également à Nantes et au Hayre en acquittant les mêmes charges, forment une masse dont les intérêts peuvent servir de régulateur. Crainte d'erreurs et faute de renseignemens directs, nous supposerons que les produits des mines arrivant, soit à Bordeaux, soit au Hayre, paient les mêmes droits que jusqu'à Nantes et Rouen, c'est-à-dire, 79 centimes au quintal métrique, ce qui est au-dessous de la réalité. La houille anglaise pare 82 centimes à l'entrée au Havre et à Bordeaux, dont il faut déduire le drawbach en sortant des ports d'Angleterre, ou 64 centimes, reste 18 centimes: d'où on voit que, pour rétablir l'égalité, il faudrait ajouter 61 centimes au droit d'entrée, ou, en d'autres termes, faire payer à la tonne de houille anglaise, 14 fr. 2 cent. (non compris le décime additionnel). En faisant le même calcul pour Nantes, on trouve, qu'au lieu de 10 francs, la tonne devrait payer 14 francs 10 centimes. En admettant pour Marseille, ou plutôt pour Arles, que les droits de navigation fussent moitié moindres que pour Bordeaux, il en résulte que le droit d'entrée devrait être élevé de 10 fr. à 12 fr.

Il est à remarquer que ces rectifications ne sont données que pour les embouchures des rivières, et que, pour les rendre applicables à toute l'étendue de chaque longueur de côte différemment tarifée, et correspondante aux trois localités précédentes, il faudrait en augmenter le taux; il faudrait, en outre, mettre toutes les chances d'erreurs, dans une semblable

correction, en faveur des exploitans français; l'exemple précédent n'étant donné que comme un aperçu.

Mais le gouvernement doit-il s'arrêter à ces Le Gousimples rectifications, ou se décider à une augr vernement mentation générale du tatif? c'est ce que mous doit ilse borneraune allons maintenant examiner. 100 91 9up augmenta-

Admettons, pour un moment, que le tarif le? actuel des douanes ait subi les augmentations partielles nécessaire au rétablissement du pair, ce qui neparaît pas susceptible d'être contesté. et considérons ce qui en résultera. Il se présente deux cas extrêmes; oules importations seraient très-faibles, ou bien elles serajent considérables. duits ctrangerade mene esteem !!

Si les importations doivent être très faibles! Cas d'une le gouvernement ne doit pas balancer à prendre importation faible dans à l'avance les mesures de prévoyance tendantes l'hypothèse à amener, des-à-présent, le même résultat. d'une aug-En effet, dans cette hypothèse, le consomma partielle. teur et le fisc auraient peu à gagner a péu à perdre; il n'y aurait aucun inconvénient à calmer les craintes des exploitans sur l'effet de la concurrence qui vient de s'établir, paroune augmentation générale et prompte du tarif, et à garantir ainsi la prospérité de nos établissemens par des précautions qui, pour être un peu exagérées, n'en seraient que plus sûres,

Mais si, en supposant le simple rétablisse. ment du pair effectué, les importations ne de forte imporvaient pas cesser d'être considérables, ce qui la même arriverait très-probablement; dans ce cas, le hypothèse. gouvernement ne peut s'arrêter à un partis qu'en transigeant sur les intérêts divers que nous allons exposer et discuter.

Aa3

Cas diane

Limite des faveurs que le consomréclamer à l'égard des importations en général.

374

Le consommateur doit sans doute être favorisé, à tous égards, dans les prétentions qu'il mateur peut élève pour obtenir, à l'aide de l'importation, les matières premières au plus bas prix possible, lorsqu'il s'agit, soit d'une matière complètement exotique, soit d'une matière indigène que le sol national donne défectueuse ou en petite quantité, ou à un prix exorbitant; mais ce principe cesse d'être absolu dès qu'il est question d'une substance que le territoire national fournit en abondance, de bonne qualité et à un prix non seulement très-modéré, eu égard au taux général de la main-d'œuvre, mais encore très-peu supérieur à celui des produits étrangers de même espèce. L'exception devient encore plus positive si la substance n'est pas d'un emploi illimité, si elle n'est pas susceptible de monopole, si la baisse que la concurrence peut occasionner a des bornes trèscirconscrites, et si l'exploitation n'en peut être facilement reprise, lorsqu'elle a été une fois ruinée. Dans ce cas, le foible avantage que le consommateur peut directement retirer d'une importation libre ou presque libre, se trouve compensé par une masse d'inconvéniens indirects aussi imposante que facile à saisir.

Désintéressement du consoml'intérieur de la France portation de charbon de terre.

Mais, particularisons dans le sujet qui nous occupe, et supposons que l'importation pût mateur de s'élever à ce qu'elle était en 1787, c'est-à-dire, à deux millions cinq cent mille quintaux méà toute im triques, dont deux millions par mer. D'abord la consommation de l'intérieur ne retirera aucun avantage de cette introduction. Le charbon de terre est une matière vile en comparaison de son poids et de son volume. Sa valeur dans le commerce, se compose en trèsgrande partie des dépenses du transport; sa circulation est très-bornée en comparaison de celle de beaucoup d'autres matières premières. Il est certain que la houille importée ne saurait pénétrer dans les terres, et remonter les rivières qu'à une petite distance des côtes. Il est avéré, d'ailleurs, d'après tous les détails dans lesquels nous sommes entrés précédemment, que la concurrence réciproque de nos exploitations versant à la mer, est déjà aussi grande que possible, et qu'elles ne peuvent, pour la plupart, baisser leurs prix sans se ruiner. Ainsi le consommateur de l'intérieur n'a

aucun intérêt direct à l'importation.

Il n'en est pas de même du consominateur Estimation de la frontière; ses bénéfices seront d'autant de l'avantaplus grands, que sa position sera plus voisine gepécuniai-re directedes lieux d'arrivage. Evaluons, si on veut, le mentobletaux moyen de ces bénéfices à 10 pour 100 du consommaprix d'arrivage, ce qui serait considérable; teur des frontières, fixons le prix de la houille arrivant par mer, dans difféà 5 fr. 50 cent. y compris les droits, et celui de rentes supla houille arrivant par terre, à 1 fr. 30 cent., il d'une imen résultera que le consommateur gagnerait an- portation considéranuellement un million cent mille francs sur la ble. première, et soixante-quatre mille francs sur la seconde. Que l'on force ces données, qui paraissent raisonnables, on aura beaucoup de peine à arriver à la somme fictive de un million cinq cent mille francs, exprimant, par apercu, le maximum du bénéfice probable du consommateur de la frontière.

Remarquons qu'il y a plusieurs raisons de Probabilité croire que l'importation ne pourra excéder que la plus torte impor-

Aa4

tation ne pourrait excéder celle de 1789.

celle de 1789. Ainsi que nous l'avons fait observer précédemment, la houille étrangère ne peut pénétrer qu'à une petite distance des frontières; les frais de transport par terre, et ceux du remontage des rivières s'y opposent invinciblement. Ce n'est point dans les ports, ni près des côtes, que l'accroissement de la consommation a eu lieu depuis vingt-cinq ans; au contraire, plusieurs établissemens, ancienuement situés sur les bords de la mer, et roulant avec les charbons importés, ont été successivement détruits ; l'industrie à laquelle ils donnaient lieu a reflué au voisinage des exploitations où le défaut de débouché présentait le combustible à vil prix : on pourrait en citer des exemples au sujet des verreries. En outre, quelque tort que l'importation puisse faire éprouver à la masse des exploitans français, cette masse est plus en état qu'en 1789 de soutenir une lutte défavorable, sur-tout à la frontière de terre, où les pays réunis ont sensiblement accru la richesse souterraine de la France.

Estimation ge du fisc dans diffépositions d'une forte importation.

Nous avons précisé l'intérêt direct du condel'avanta- sommateur à l'importation; déterminons celui du fisc, qui marche dans le même sens. Para rentes sup- tons, toujours d'une importation égale à celle de 1789. Si on veut admettre les bases de la rectification supposée précédemment pour le rétablissement du pair, on pourra fixer la majeure partie des droits à percevoir le long de toutes les côtes, à 1 fr. 40 c. par quintal métrique, y compris le décime additionnel (c'està dire, 14 fr. la tonne, non compris le décime). Les droits rapporterout donc 2,800,000 fr. à

l'entrée par mer, et dix mille francs à l'entrée par terre. Mais, en laissant introduire par mer deux millions de quintaux métriques de houille étrangère, le fisc perdra ce qu'il eût gagné par les droits de navigation sur deux millions de quintaux de houille française, qui eussent été expédiées vers les ports. Fixons, par compensation des distances de chaque mine versant à la mer et des quantités versées, la moyenne de ces droits à 50 centimes par quintal, il en résultera un déficit de un million de francs, ce qui réduirait le bénéfice du fisc à un million huit cent mille francs, dont il faudrait, déduire, en outre, les pertes occasionnées par les fraudes et les faussés déclarations, soit par terres, soit par mer.

Faisons observer ici que, si l'on fait le calcul précédent d'après l'état actuel des droits de douane, et si l'on estime la movenne des droits qui seraient perçus sur toutes les côtes à 90 centimes le quintal métrique, y compris le décime (c'est-à-dire, o francs la tonne non compris le décime), on trouve que l'avantage définitif du fisc ne serait plus que de huit cent dix mille

francistica and duos on an Le même avantage serait de un million deux cent dix mille francs, si l'on voulait prétendre qu'à raison de la faiblesse des droits actuels, l'importation par mer peut s'élever jusqu'à trois millions de quintaux métriques, ce qui est hors de toute probabilité.

Mais revenons aux élémens précédemment établis; exposons les inconvéniens après avoir exposé les avantages.

Les entrepreneurs des mines qui versent à la Effets dé-

sastreux

d'anesorte mer, loin de prositer de l'accroissement que la tion, relati- consommation va recevoir, verront le débit de vement aux leurs produits diminuer de près d'un cinquième; intérets des déficit qui, vu l'extrême concurrence qui existait déjà avant la reprise des importations, comblera la ruine d'un nombre proportionné d'exploitations. Mais cette ruine ne pourra être consommée qu'après des efforts désastreux soutenus par la masse entière : ainsi, tous les établissemens péricliteront à la fois; leur prospérité, jusqu'ici croissante, se trouvera attaquée dans sa source: pertesur les immenses capitaux employés à l'aménagement, et aux constructions souterraines ou extérieures; perte sur la valeur du domaine souterrain considéré comme un vaste immeuble; perte sur son produit brut et son produit net; perte presque irréparable des mines abandonnées; découragement d'une industrie qu'on peut encore regarder comme nouvelle, qui s'est développée sous les auspices et la garantie du gouvernement, et qui a rendu d'importans services à l'Etat; tels sont les principaux inconvéniens qui frapperont sur les exploitans.

Mais les exploitans ne sont pas seuls intéressés directement à l'existence et à la prospérité de leurs établissemens. Le contre-coup atteindra la population, qui vit de l'extraction concourent et du transport de la houille, les vendeurs des à l'exploita- matières premières qui servent au transport et à l'extraction, les consommateurs des bois qui proviennent du déchirement des bateaux sur lesquels la houille est amenée, les caboteurs qui en font ou qui en feraient le commerce le long des côtes.

Relativement aux intérêts des différens genres d'industrie qui s'y ratta.

Relevons la haute importance de ce dernier inconvénient, en rappelant que le cabotage de la houille est regardé, depuis long-tems, comme la pépinière de la marine anglaise. Sans établir aucune comparaison, et sans entrer dans aucun détail à ce sujet, nous nous contenterons de faire remarquer que la seule répartition sur nos côtes, de cinq cent mille quintaux métriques de charbons de terre français, exigerait l'expédition de mille bâtimens de cinquante tonneaux.

Il est enfin des inconvéniens plus généraux Relativeencore, et par cela même plus indirects, mais ment aux intérêts géqui n'en sont pas moins dignes d'être pris en néraux de considération, sous l'acception de l'intérêt de l'état et du l'Etat. La plupart des mines qui versent à la mer, sont situées dans des lieux écartés où tout autre industrie ne saurait habiter; leur développement successif a créé des villages là où il n'existait souvent que quelques chaumières, a changé les villages en bourgades, a doublé, triplé, quadruplé même la population de plusieurs villes, a donné lieu à des consommations et des circulations nouvelles, a motivé la construction de routes et canaux qui ont vivifié des contrées entières; canaux et routes dont la conservation est plus ou moins liée à celle des exploitations. Compromettre le sort des mines, c'est faire péricliter ces avantages. On ne peut se dissimuler, par exemple, que le rétablissement des communications par mer ne doivent diminuer singulièrement les transports de tout genre, par les grandes lignes de la navigation intérieure; or, il importe sans doute de conserver des alimens à cette naviga-

tion, et de les augmenter même s'il est possible. Gaing el enp 'en gast az, Jasin en sogi

pensable, un désa-

Danger de Nous arrivons à envisager un grand inconvése donner, nient des importations qui, est dévenu presque sité indis- trivial, pour avoir été souvent mis en avant sans beaucoup de motif; celui de se rendre dans la ba-destinés à se payer des tributs réciproques. commerce. L'avantage ou le désavantage que présente annuellement le résultat de la balance de nation à nation, s'exprime ordinairement pour les grands Etats de l'Europe, par quelques dixaines de millions de francs; mais, au bout d'un cerțain tems, les résultats annuels, accumulés, peuvent, si on les suppose analogues, composer un capital extrêmement considérable: une nation ne saurait donc être trop réservée à se créer des causes certaines et puissantes de désavantage vis-à-vis d'une autre nation, sans une nécessité bien absolue.

Nous nearépéterons point icice que nous avons exposé précédemment pour prouver que les charbonsde terre étrangers n'étaient nullement nécessaires à la France; nous ajouterous seulement que la houille n'est pas une matière première dans l'acception vulgaire des manufactures, puisque, rendue à sa destination, elle ne reçoit auoune autre façon que d'être brûlée; elle sert à mettre en œuvre des matières premières; et, si on veut examiner la majeure partie des applications qu'elle reçoit, on verra que sa consommation est un des moindres élémens du prix auquel se vendent les produits des fabriques qui en font usage; il paraît plus naturel de regarder la houille comme un

simple produit du sol: l'exploitation des mines qui la renferment, est vraiment comparable à la culture des terres. Or, en suivant l'analogie, on pouvait se demander s'il serait convenable de laisser tomber une partie de nos terres en friche, par la raison que nous pourrions nous procurer du blé d'Afrique ou de Sicile à un prix un peu plus avantageux que celui qu'elles fournissent.

Quoi qu'il en soit de ces réflexions, aban- Estimation donnons-les pour calculer la somme qui sor- des capitiroit annuellement du royaume par une itili nuellement portation qui serait égale à celle qui avait lieu enlevés par l'étranger en 1789. En admettant les mêmes prix et droits dans differectifies pour le pair, que ci dessus, on trouve rentes supque cette somme serait de huit millions huit d'une fortecent mille francs, dont six cent mille francs importaseulement pour les expéditions introduites par terre. La somme s'éleverait à près de dix millions de fr., en partant des droits de douanes actuels. Ainsi dans l'une et l'autre supposition, la France mettrait annuellement deliors un capital très-considérable, non-seulement en luimême, mais encore eu égard au résultat de la balance commerciale avec la Belgique, et surtout avec l'Angleterre.

- Mais, en perdant ce capital annuel, on perdrait aussi les intérêts qu'il eût produit entre les mains du commerce français; or, il est aisé de calculer qu'à la troisième année, cette source de désavantage compenserait seule les bénéfices directs du consommateur et du fisc, estimés précédemment.

Ces derniers inconvéniens nous semblent si Autres inpositifs et si concluans, que nous ne nous ar- convéniens

réterons ni à développer le danger qu'il y aurait à dépendre comme anciennement des nations voisines, pour une matière de première nécessité comme la houille, ni à représenter les longues et les grandes difficultés qu'on éprouverait à remettre en activité desmines abandonnées ou languissantes, si, par suite de nouvelles guerres, la ressource des importations se trouvait tout-à-coup supprimée.

SUR LES MINES DE HOUILLE

Nécessité d'une aug-mentation tarif actuel des doua-

En balançant, ainsi que nous l'avons fait jusqu'ici, les avantages et les inconvéniens de générale du l'importation, nous avons supposé le cas extrême d'une introduction égale à celle de 1789. Il est évident que les élémens dont nous avons fait usage, sont proportionnellement applicables à tout autre supposition, et que les conséquences resteront les mêmes.

Ces conséquences sont, en rappelant celles auxquelles elles font suite, que dans l'état actuel du tarif des douanes, vu les droits qui pèsent sur la navigation intérieure de la France, d'une part; et de l'autre, la prime ou drawbach payée par le gouvernement anglais, les charbons de terre français ont, à l'égard des charbons anglais importés, un désavantage indépendant des prix originaires et des qualités.

Que pour compenser simplement ce désavantage et rétablir le pair, il faudrait élever au moins à 14 francs par tonne ou tonneau d'usage, les droits de 8 et 10 francs sur les côtes de la Manche et de l'Océan, et à 12 francs le droit de francs sur les côtes de la Méditerranée.

Mais que cette simple compensation, pour arriver au pair, serait insuffisante, et que, dans l'intérêt de l'Etat, du commerce, des exploitans, et même dans celui du consommateur, bien entendu, il serait indispensable d'élever toutes les parties du tarif, soit rectifiées, soit non rectifiées, à l'aide d'une certaine augmentation qui pût garantir le plus grand débit possible de la houille de France, et réduire l'étranger aux plus faibles importations possibles.

N'ayant pas de renseignemens suffisans sur Base proles valeurs originaires des charbons de terre posée pour généraliser étrangers, nous hasarderons seulement de fixer l'augmenà priori le minimum de cette augmentation. Il tation. nous semble que sa quotité ne pourrait pas être moindre de 15 pour 100 du prix de la houille arrivant actuellement, soit à la frontière maritime, soit à la frontière de terre, ce rapport exprimant assez généralement le bénéfice courant du commerce.

La houille anglaise de bonne qualité, compensation faite du drawbach sur le droit d'entrée, s'est intrinsèquement vendue à Bordeaux 5 francs 30 cent. le quintal métrique; on peut lui attribuer à peu près la même valeur dans les autres localités citées, ce qui, en généralisant, porterait l'augmentation dont il s'agit. à 80 centimes par quintal métrique, à l'entrée par mer. Nous avons établi précédemment le prix moyen de la houille importée par terre, à 1 franc 20 centimes; l'augmentation serait donc de 18 centimes au quintal métrique.

Nous avons remis jusqu'ici à faire nos obser- Observavations sur la graduation des droits de douanes graduation actuels, relativement aux différentes parties des diroits. des côtes. L'échelle en a été originairement calculée à l'avantage du consommateur, et au désavantage des exploitans. En effet, les côtes

mens d'aug-

mentation

qui ont été

Des frontière

De l'Authie,

les moins greyées, sont les plus éloignées des mines, celles où les produits français doivent coûter le plus cher. Il serait aisé de soutenir, par une foule de très-bonnes raisons puisées soit dans ce que nous avons exposé jusqu'ici, soit dans les notions les plus vulgaires relativement au système du cabotage, qu'une échelle précisément inverse seroit préférable. Sans nous jeter dans cette discussion, nous nous bornerons à faire remarquer que, par la marche que nous avons suivi, on arrive à prendre une espèce de terme moyen qui confond les petites et les

grandes différences.

Quant à la frontière de terre, le report de nos limites jusqu'auprès de Dunkerque, pourrait donner lieu à de fortes importations par la partie occidentale du département du Nord, inconvénient qui serait diamétralement opposé à l'objet qu'on s'est originairement proposé en établissant le droit de 15 francs à la tonne depuis Anvers jusqu'à l'Authie, savoir, de protéger puissamment les grands établissemens du département du Nord, qui ont été le berceau de la bonne exploitation en France, et qui en sont encore le foyer le plus recommandable. Il semble si nécessaire d'élever et de graduer le droit d'entrée par terre au voisinage de la Manche, que nous n'entrerons dans aucun développement à ce sujet. On peut espérer que le but sera rempli, en doublant de Quievrain à Roubaix, et, en quadruplant, de Roubaix à la mer.

Tablean résultant des différens élé-

A s'en tenir aux différentes données précédentes, les droits de douanes actuels deviendraient les suivans:

Entrée

	Ent	trée par	mer.	
Des frontières du l'Authie, au lieu De l'Authie, à l'é	de extrémité	15fr. par ton	ne, 23fr.	б2°-, оц раг q-1
méridionale du	départe-			

m., 2fr. 19c. développés. ment de la Somme. . . 10 De cette extrémité à Rhédon. 8 De Rhédon aux sables 22 62 91 d'Olonne. 10 Des sables à la frontière d'Espagne. Sur les côtes de la Méditerranée. . . .

Entrée par terre.

Sur toute la frontière de terre, excepté de Quievrain à la Manche, au lieu de. 10c. par baril de 118 kil., 32c., ou par q. m., 27c. De Ouievrain à Roubaix. 10 64 ou 1fr. 28 ou De Roubaix à la mer. 10

Nous n'avons pas besoin de prévenir qu'ils Observas'en faut de beaucoup que l'on doive regarder tions sur ce comme absolus les nombres que nous venons de donner. Il est impossible qu'on puisse procéder avec quelque rigueur dans ces sortes de calculs; il y a toujours de l'arbitraire dans les élémens. On est obligé de partir des quantités à peu près extrêmes, puisque le but général est de prévenir des inconvéniens; en outre, s'il s'agissait de statuer définitivement, il faudrait arriver à des sommes rondes. Ne présentant les nombres précédens que comme des bases susceptibles d'être consultées par l'autorité supérieure, nous nous permettrons, ou, pour parler plus exactement, je me permettrai d'y faire trois légères suppressions de centimes, dans mes conclusions définitives; mais je ne pousserai pas plus loin la réduction

Volume 36, nº. 215. Bb

en nombres ronds, afin de conserver l'intégrité de ces bases.

Avantages qui résulteront d'une augmentation géné-rale du tarif, assez forte pour rendre les importations trèsfaibles.

Si on a bien saisi tous les faits et toutes les considérations exposées jnsqu'ici, on ne s'étonnera pas du grand changement que je crois devoir proposer de faire au tarif actuel. On n'imaginera pas, sur-tout, que l'exécution puisse faire hausser le prix de la houille dans le rapport des augmentations de droits. Il est évident que les augmentations ne produiraient d'autre effet que de suspendre et de réduire les arrivages étrangers. Débarrassés, en grande partie, des dangers de la concurrence extérieure, les exploitans français continueront à rivaliser entre eux comme par le passé. La sécurité du cabotage national établira des rivalités nouvelles. Les mines participant à un plus grand débit par les accroissemens de la consomination, les entrepreneurs pourront répartir les dépenses générales sur une plus grande masse de produits, et par conséquent, baisser les prix. On peut croire, d'un autre côté, que l'activité de la navigation intérieure se trouvant diminuée par le rétablissement de communications maritimes, le prix du transport de la houille éprouvera des bonifications, sur plusieurs grandes lignes principales; d'où on voit que l'avantage direct que le consommateur obtiendrait momentanément si, on maintenait un système trop facile d'importation qui ruinerait nos établissemens, il l'obtiendra sans dangers et sans inconvéniens, de la prospérité de ces mêmes établissemens par suite d'un système d'importation plus difficile et mieux raisonné. Quant au fisc, les sacrifices qu'il pourra faire

à tous les intérêts dans le nouvel état de choses proposé, ne seront incontestablement pas aussi grands que j'ai da les supposer; ce qui est aisé à vérifier, par différentes hypothèses, d'une importation plus faible que celle de 1789; mais, quels que puissent être ces sacrifices, si on posait en principe que le commerce de la houille dût les supporter; on aurait toujours la ressource de les répartir, à l'aide d'une égale angmentation, tant aux droits de douane rectifiés, qu'aux droits de navigation intérieure.

Malgre le soin que j'ai pris pour arriver à des Observapropositions convenables, il me reste deux tions génécraintes que je dois consigner ici; la première, d'être resté au-dessous de la limite d'augmentation qu'il faudrait atteindre pour rendre l'importation très-faible; la seconde, que le gouvernement anglais, qui attache, à juste titre, une haute importance à l'exploitation et au commerce de la houille tirée des mines de la Grande-Bretagne, vienne par suite à augmenter la prime ou drawbach qui en favorise l'exploitation.

J'avoue que ces craintes, combinées avec tous les motifs détaillés ci-dessus et fortifiées des instantes réclamations faites par plusieurs exploitans français plus exposés que les autres aux dangers de la concurrence extérieure, m'auraient décidé à proposer de suivre l'exemple de l'Angleterre, et de prolliber l'entrée des houilles étrangères sur toutes les frontières de France, si je n'avais cru entrevoir dans le discours prononcé par Son Exc. le Ministre des finances, en présentant le nouveau tarif général des douanes à la chambre des députés

B b 2

DE FRANCE.

des départemens, le 24 septembre dernier, un éloignement très-marqué pour toute prohibition qui frapperait sur des marchandises d'une grande consommation, et donnant lieu a de grands échanges.

Conclu-

D'après ces considérations, je me borne à conclure de tout ce qui a été exposé précédemment:

1°. Qu'il y a lieu à modifier, dans le plus bref délai, par une augmentation générale des droits d'entrée, le règlement actuel des douanes, qui permet l'importation des houilles étrangères.

2°. Qu'il serait convenable de porter cette augmentation au moins au taux des bases suivantes, savoir (non compris le décime pour franc).

A l'entrée par mer.

A l'entrée par terre.

ndral state designed to the chambra design light

Sur toute la frontière de terre,	Hq. ali
excepté de Quievrain à la mer.	[27
De Quievrain à Roubaix.	54
De Roubaix à la mer.	1.10

Note supplémentaire.

Il n'est pas exact de dire, ainsi que je l'ai fait, que la houille étrangère soit prohibée en Angleterre; mais il est constant que les droits d'importation sont si excessifs, qu'ils équivalent à la prohibition. Voici le tableau de ces droits, d'après des renseignemens pris à la Secrétairerie d'Etat, et transmis par M. de Kirwan, chef du bureau dans ce ministère, renseignemens qui sont conformes au tarifannuellement publié à Londres, chez James Mascal.

Par chalder (mesure équivalente à 11 hectolitres combles $\frac{7}{10}$, ou 1170 kilogrammes), la livre sterling prise au pair,

Droit primitif	1. st. sehl. pen. fr. c. 1 8 > . 31 60	153191
Droit additionnel voté jusqu'en mai 1815.	9 4.11 20	. ~ .
	42 80, ci. 4	2fr. 80°
Droit de 66 pour 100 st	ur les droits précédens	

C'est-à-dire, qu'un hectolitre comble, ou un quintal métrique de houille de France, paierait à l'entrée 6 fr. 10c.

D'où il résulte que ce qui a été avancé dans la supposition d'une prohibition réelle, subsiste dans son entier.

N.º 1.

TABLEAU des résultats de l'exploitation des Mines de houille du Royaume, en 1819 d'après le travail des Ingénieurs des Mines, et des Comités d'évaluation, pour l'assiette de la redevance proportionelle dans chaque département,

	The same of the sa	200	and the second second	WHERE BEGINS	AS A TO STRUCT OF THE SERVICE	
30.1	N	OMBR	E	A da on		1
Tro.	100		1 1 1 1 1 1 1			VALET
DÉPARTEMENS.	10	1 6	PRODU	IT BRUT	PRIX	du
THE END!	des	des Ouvrie	Despiration	11 1310 K	a profitation at	PRODU
70 576	5	P	Onifitani	métriques.	Carre Company	The state of the s
- 117 05	Mines	. 3	turb al		Committee of the second	BRUT
	es.	3	14000 4000	1940-1	The state of the state of the state of	en frane
AL 1 14181	10		1294000	راياه دورا	Page commencer	S Property
Allier.			Bank M	EAST-WEIGHT	fr. c. fr. c.	
Alpes. (Hautes-)	1 5		1	20,000		28,00
Alpes. (Basses-)	1.		11 11 2	3,000	50 à 87	1,9
Ardeche.	1			7,710	30 4 2 25	12,7
Aude_	1	1		33,600	62 à 1 50	40,90
Aveyron.	30	1		500	1 à 1 25	62
Bouches-du-Rhône.	18			76,477	10 à 2 50	41,01
Calvados.	1 3			152,202		173,05
Cantal.	1 4			187,989		524,15
Corrège.	3			900		1,43
Creuse,	1 2			12,039		24,24
Dordogne.	1	,	Mémoire.	13,983	1 24 à 1 50	19,93
Finistère.	1	Mem	Mémoire.			1
Gard.	17					1
Hérault. sère.	10		1	179,316		146,63
serc.	8	56	KITTO SEFE	69,285		97,17
emmape. (Partie de)	210	1,472		61,935 854,169		46,81
	75	1,355		2,285,990		657,48
Loire. (Haute-) Loire inférieure.	3	215	ATT STREET	135,150		1,183,15
Lot.	2			88,672		135,15
Maine et Loire.	1.	Mem.	Mémoire.	00,072	2 50 à 3 44	248,64
Manche.	3	342	A CONTRACTOR	121,294	2 2 7 70	
Mont-Blanc. (Partie du)		62	eakoum)	8,216		232,34
lozelle.	1		Mémoire.	0,210	2 38 (Prix moyen).	19,554
Nièvre.	4	282	7 4	251,640	30 à 86	
Nord	1	140	4724PD.	60,000		194,468
'as-de-Calais,	6	4,492		2,072,832	1 40 (Prix moyen).	84,000
uy-de-Dôme.	2	151		47,700	1 27 (id.) 2 45 (id.)	2,632,185
yrénées orientales.	15	80		140,527	50 à 71	117,225
thin. (Bas-)	1	6	Mémoire.	1	-5 4 11	110,477
hin. (Haut-)	2	21		2.400	3 72 (Prix moyen).	9 04-
hône.	2	67		34,989	3 60 à 4	8,940 139,956
aône. (Haute-)	1	45	15-00	57,500	1 à 1 50	39,436
one et Loire	5	82		126,000	1 58 (Prix moyen).	200,000
irre. (Partie de la)	10	372 599		325,500	80 à 1 40	452,321
arn,	1	315		642,814	60 à 85	460,875
ar.	3	Mam	Mémoire.	96,910	1 66 à 2 36	216,011
aucluse.	2	35	memoire.			2.0,011
		33		29,770	12 à 1 12	21,369
	261	11,921		8,161,009		8,312,271

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

La redevance proportionnelle n'est établie que depuis 1811. Les estimations, quoique faites mine par mine, n'opt pu atteindre encore la véritable quotité des produits, et leur véritable

valeur sur le carreau des exploitations. La rectification spéciale, exécutée pour le seul déparvaicur sur le carreau des explonations. La recuneation speciale, executee pour le seul departement de la Loire, a démontré que l'extraction, en 1812, avait donné 2,925,793 quintaux métriques, valant 2,426,654 fr. On peut évaluer, sans crainte d'erreur, que, pour la totalité des mines des autres départemens, les estimations ont été trop faibles d'un sixième relativement à la quotité des produits, et d'un dixième au moins relativement à leur valeur, d'où il résulte le calcul suivant :

Pro Re

Re

QUOTITÉ DES PRODUITS.	VALEUR DES PRODUITS.
oduits généraux ci-contre 8,161.009 q. m. cetification pour le départe- ment de la Loire	Produits généraux ci-contre, fr. celui du département de la Loire excepté
9,973,816	Rectification approximative sur les deux sommes précédentes, relativement à la valeur

En exprimant ces données en nombres ronds, on peut dire qu'au minimum le produit des mines de houille de France est de dix millions de quintaux métriques, valant, sur le carreau des mines, 12 millions de fraues : mais le trausport triple, quadruple, et décuple mone quelquefois, la valeur de la houille rendue aux lieux de consommation. On peut donc évaluer que, pour la masse des consommateurs, la valeur de 12 millions de francs se change en celle de 36 ou 40 millions au moins.

302

11,932,128

§. II. Mines qui ne peuvent point verser à la mer.

TABLE AU des Mines de houille de France, classées d'après la circulation de leurs produits.

Nota. Les quotités et valcurs des produits dont on a fait usage, sont celles données par les etats d'exploitation dressés , en 1812, pour l'assiette de la redevance proportionnelle. Ces élémens doivent être rectifiés d'après les bases énoncées au Tableau no. 1, c'est-à-dire, qu'ill faut ajouter un cinquième aux quotités, un cinquième et un neuvième aux valeurs. Les quotités du scul département de la Loire doivent être remplacées par les suivantes, 2,923,793 quintaux métriques

S. I. Mines qui versent à la mer par les rivières et canaux.

DEPARTEM.	NOMBRE des Mines.	des Produits.	des	DIRECTIONS PRINCIPALES
Allier. Ardèche. Aude. Aveyron. Bdu-Rhône. Calvados. Dordogne, Gard. Hérault. Jemmappe. (Partic de) Loire. Loire. (Haute.) Loire infér. Maine et Loire. Manche, Nièvre. Nord. Pas-de-Calais. Puy-de-Dôme. Saône et Loire. Tarn. Vaucluse. Var.	3 2 3 1 1 6 2 2 4	9. m 20,000 7,200 54,000 152,202 187,989 Memoire. 119,959 69,285 834,169 2,'285,990 135,150 88,672 121,294 8,216	28,00 4,50 65,5 21,06,6 173,05,5 524,15 Mémoire 93,85; 17,83,150 135,150 248,645 232,346 19,554 84,000 2,652,185 117,225 106,014 445,931 216,011 8,4011	o La Loire, le canal de Briare, la Seine. Le Rhône. Le Canal du Midi, la Garonne. Le Lot, la Garonne, la Gironde. Marseille. Le Vezère, la Dordogne. Le Vezère, la Dordogne. Le Canal du Midi, la Garonne. Le Canal du Midi, la Garonne. Le canal du Midi, la Garonne. L'Escaut, le canal de Saint-Quentin, l'Oise, la Seine, les canaux jusqu'à Dunkerque. Le canal de Givords, le Rhône, le canal du Midi, la Garonne, la Gironde, la Loire, le canal de Briare, la Seine. Le Loire. L'Allier, la Loire, le canal de Briare, la Seine. La Loire. La Loire. La Loire, le canal de Briare, la Seine. L'Escaut, les canaux jusqu'à Dunkerque, le canal de Seine les canaux jusqu'à Dunkerque, le canal de Se Cauentin, l'Oise, la Seine. Boulogne, le canal d'Ardres jusqu'à Calais. L'Allier, la Loire, le canal de Briare, la Seine. Le Canal de Saôneet Loire, la Loire, le canal de Briare, la Seine. Le Canal de Saôneet Loire, la Loire, le canal de Briare, la Seine. Le Canal, la Garonne, la Gironde.
	167 6,	829,393	,028,533	

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Les rectifications indiquées des quantites ci-dessus, donnent en nombres ronds, pour produits des mines Les récilications inauquees des quantités et-dessus, donnent en nombres ronds, pour produits des mines qui versent à la mer, 8,575,000 quintaux métriques de houille, valant 8,950,000 fr.

Ainsi, ces mines fournissent plus des cinq sièmes de l'extraction générale.

Il n'est pas besoin d'expliquer que la majeure partie de ces produits est consommée soit aux environs des mines, soit ayant d'arriver dans les ports.

Mines qui versent au Rhin et à la Moselle.

1 MATTER ACTION 1	NOMBRE des Mines.	des	VALEUR des Produits.	DIRECTIONS PRINCIPALES. des Produits.
Moselle. Haut-Rhin.	4 9	q. m. 251,640 34,989	139,956	La Sarre, Thionville, Metz. Les manufactures d'armes de Klingenthal et de Mutzig, le Rhin.
Haute-Saône. Sarre. (pastie de)	1 10	126,000 642,814	460,875	Mulhausen, le Rhin, Baie, Strasburg. La Sarre, les salines de la Meurthe.
Min	es de l'inte	rieur, ou	situées le	long des Alpes et des Pyrénées.
Alpes.(Hautes) Alpes. (Basses) Ardèche. Aveyron. Cantal. Corrèze. Creuse. Gard. Finistère. Lot. Mont-Blanc. (Partie du) Puy-de-Dôme Pyyénècs orier	4 13 2 16 4 3 2 19 1 8 1	3,000 7,710 26,400 22,477 900 12,639 13,983 59,376 Mémoire. 61,935 Mémoire. Mémoire.	1,950 12,756 36,400 20,016 1,435 24,244 19,93 52,78 Mémoire 46,81 Mémoire	La manufacture d'armes de Tulle.
tales. Rhin. (Bas-) Rhône. Rhône et Loir Vaucluse. Var.	2	2,400 37,500 8,000 11,52 Mémoire	8,94 39,43 6,40	0 66 00 88
	94	1,331,61	6 1,283,7	38

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Les rectifications indiquées des quantités ci-dessus, donnent en nombres ronds, pour produits des mines qui ne peuvent point verser à la mer, 1,598,000 quintaux métriques de houille, valant 1,709,000 fr.
Ainsi, ces mines ne fournissent pas un sixième de l'extraction générale.
Il est à remarquer, en outre, que les mines qui versent au Rhin et a la Moselle, composent près des trois quarts des quantités précédentes; de sorte que les soixante-dix-sept mines de l'intérieur qui ne peuvont embarquer aucune portion de leurs produits, ne fournissent qu'un trentième de l'extractions générale. générale,

TABLE AU des élémens qui composent le prix d'une voie de Houille de Saint-Etienne, de bonne qualité et sans mélange, rendue à Paris, et vendue en gros à 60 fr., prix moyen, pendant les années 1812, 1813 et 1814.

La houille dont il est question dans ce Tableau est la meilleure de France, égale aux premières qualités d'Angleterre, et s'emploie principalement à la forge. Il s'en extrait annuellement plus de deux millions de quintaux métriques, tant dans l'arrondissement de Saint-Etienne que plus de deux millions de quintanx métriques, tant dans l'arrondissement de Saint-Etienne quo dans celui de Rive-de-Gicz. Elle sc débite en menue, mêlée de moyenne. (Les gros fragmens se vendent à part et plus cher; les données ci-dessous ne leur sont point applicables). Les diffécentes mines qui versent à la Loire, quelles que soient leur distance du port et la difficulté des chemins, sont obligées de graduer le prix de vente, sur le carreau des exploitations, d'après rences peuvent aller à 25 pour 100 d'une exploitation à l'autre. On a choisí, pour le présent Tableau, l'exemple des mines de Roche-la-Molière, lesquelles, par leur position, ofirent des données moyennes.

La voie dont il s'agit est celle de Paris, contenant quinzo hectolitres raz, l'hectolitre pesant à-peu-près quatre-vingt-cinq kilogrammes : cette voie est égale aux deux tiers de celle de

PRIX D'ACHAT d'une voie de houille, vendue par l'exploitant, à prendre sur le carreau d mines, (prix connu). PRIX DU TRANSPORT FAN TERRE des mines du	
mines, (prix connu). Prix du transport pan terre des mines de	f. c
PRIX DU TRANSPORT PAR TERBE dec min	es
kilometres de roule montues des mines du port de Saint-Rambert surviva.	. 8 »
PRIL DU TRANSFORT FAN TERRE des mines du port de Saint-Rambert, sur une étendue de dou. L'Oroite de nouteuse et difficile, (prix connu).	e
kilomètres de route montueuse et difficile, (prix connu). Droits de navigation, de Saint-Rambert, sur une étendue de doute de la	. 9 33
	TANKET SI
S Id. de Digoin à Décision	
Id. de Digoin à Décise Id. de Décise à Nevers Id. de Nevers à Bringe Id. de Nevers à Bringe	
Id. de Décise à Nevers Id. de Nevers à Briare 1d. de canal de Decise à Nevers	SECTION AND
2 2 2 2 a. the Nevers à Briare	
Id. de Nevers à Briare	
4d. de canal, de Briare à Cepoy; les bateaux à trente-huit voies de	8 83
Id. de Nevers à Briare ,	0 03
E S Id de main de Loing dans le C.	
Id. de navigation sur la Seine jusqu'à Paris, payés à Choire	
Id. de navigation sur la Seine jusqu'à Paris, payés à Choisy. » 19 Id. de port de Saint-Rambert à Paris, (par estimation)	
1 4 4 4 115	4 1
La Crie sur les hat	1
Sevaluer a se for a seminated pas, et quen dist.	
rendu à Paris, a exigé le départ de quatre bateaux à Saint-Rambert; son double les charges a Roanne, et on redouble à Briage. Les bois de pin et saint-	
on double les charges a Roanne, et on redouble à Briant-Rambert; bois de pin ct sapin, et simplemeent chevillés, coûtert à Saint-Rambert de double à Briant de	
bois de pin (sanie, et ou redouble à Briare, Les hambert;	
bois de pin ct sapin, et simplemeent chevillés, coûtent à Saint-Rambert; bois de pin ct sapin, et simplemeent chevillés, coûtent à Saint-Rambert 200 fr. On en vend deux à Roanne, à 350 fr. chaque; un à Briare pour coo fr., et un à Paris pour 60 fr. (prix d'une voie de houille).	
200 fr., et un à Paris pour 60 fr. (prix d'une voie de houille). Solde de quatre équipages de Saint-Rambert & Reserve de Burner de Bur	
Solde de quatre cominge de l'entre con la sour de l'entre d'une voie de houille	105.00
	33 84
voyage varie de trente à roule de Briare à Paris. La durant de	18
des crues et des alle des vingt jours , suivant les coins	1111
des crues et des gelées. Déchets, avaries, retards, entrepôts, frais divers, et bénéfices du mar- chand qui achète la houille sur les mines, et la fait transmer.	
chand qui achète la houille sur les mines, et la fait transporter à Paris.	The Paris
a nounte sur les mines, et la fail transportes du mar-	
transporter a Paris.	7

PRIX DE LA VOIE A PRENDRE SUR PLANCHE, A PARIS. . . . 60 m

Nota. A 60 fr. la voic, l'hectolitre ras vaut 4 fr., et le quintal métrique 4 fr. 71 c.



